



HAL
open science

Les réactions au retour du loup en France. Une tentative d'analyse prenant "les rumeurs" au sérieux

Véronique Champion-Vincent

► To cite this version:

Véronique Champion-Vincent. Les réactions au retour du loup en France. Une tentative d'analyse prenant "les rumeurs" au sérieux. Le monde alpin et rhodanien, 2002. halshs-01701156

HAL Id: halshs-01701156

<https://shs.hal.science/halshs-01701156>

Submitted on 5 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les réactions au retour du loup en France

Une tentative d'analyse prenant « les rumeurs » au sérieux*

Véronique Champion-Vincent

DÉPUIS le début des années quatre-vingt-dix, le retour du loup en France est objet de débats passionnés opposant les protecteurs de la nature, qui voient dans cette réapparition le couronnement de la reconstitution d'une nature sauvage mise à mal par les excès de l'exploitation humaine, et les éleveurs de montagne, pour lesquels ce retour est l'indice d'un complot visant à les chasser des territoires qu'ils mettent en valeur par le pastoralisme. Si l'on veut comprendre ces débats, il est nécessaire de dépasser les évidences et les slogans et de prendre en compte le discours social généralement dévalorisé des rumeurs.

Cet article commencera par décrire l'évolution de la situation depuis le printemps 1993, première annonce du retour « officiel » du loup en France, jusqu'en 2000, lorsqu'un Plan Loup prévoyant une régulation de la présence de l'espèce selon les zones où elle s'implante est adopté. Cette partie se terminera par une esquisse de la situation du loup depuis l'adoption de ce Plan.

Il décrira en second lieu les parties en présence : éleveurs et députés des zones montagnardes, associations de protecteurs et mouvements d'amis des loups, administrations (le pluriel est important car elles ne parlent pas toutes de la même voix), longtemps passives. Leur argumentaire montre que chacun affirme être le plus proche de « la nature », terme proche du slogan et pétri d'idéologie qui recouvre des réalités bien différentes pour chacune des parties.

L'article proposera en troisième lieu d'intégrer un aspect de la situation généralement ignoré : l'existence d'élevages incontrôlés de loups, ce qui conduit à des lâchers (volontaires ou accidentels) bien réels.

* Une première version de cet article a été publiée dans *Anthropozoologica* 32, 2000 et je remercie vivement Jean-Denis Vigne de m'avoir permis de le reprendre. Merci à ceux qui m'ont conviée à des exposés, accordé des interviews (ils sont cités au fil de l'article), fourni des documents, et notamment à : Jacques Baillon, Sophie Bobbé, Jacques Delperrié de Bayac, Jean-François Dobremez, Cozette Griffin-Kremer, Bernard Golschalk, Claude Guigo, Raphael Larrère, Jean-Pierre Peyron, François Poplin, *Le Temps* (service de documentation), Robert Vuarin.

Ce fait est lié à l'évolution de l'image du loup que la quatrième partie décrira rapidement ensuite: du plus rejeté à l'emblème d'une nature sauvage reconstruite, le loup demeure un « animal du comble » polarisant les passions.

Une analyse présentant les rumeurs de lâchers d'animaux et les vérités qu'elles expriment sera tentée en cinquième partie. Ces rumeurs, qui tournent autour des lâchers d'animaux sauvages, existent dans le monde entier et une de leurs principales expressions est l'ubiquité prêtée aux félins-mystères.

Pour conclure, on s'interrogera sur le devenir du loup sauvage en France.

TABLE DES SIGLES UTILISÉS

AFSSA	[Agence française de sécurité sanitaire des aliments]
ASPAS	[Association de protection des animaux sauvages]
CNEVA	[Centre national d'études vétérinaires et alimentaires]
CNPN	[Conseil national de la protection de la nature]
DDA	[Direction départementale de l'agriculture]
DDAF	[Direction départementale de l'agriculture et de la forêt]
DERF	[Direction de l'espace rural et de la forêt]
DGA	[Direction générale de l'alimentation]
DIREN	[Direction régionale de l'environnement]
DNP	[Direction de la nature et des paysages]
DPN	[Direction de protection de la nature]
DRAF	[Direction régionale de l'agriculture et de la forêt]
DSV	[Direction des services vétérinaires]
EHESS	[Ecole des hautes études en sciences sociales]
FNE	[France nature environnement. Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement]
FNO	[Fédération nationale ovine]
FRAPNA	[Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature]
FRPN	[Fédération régionale de protection de la nature]
INRA	[Institut national de la recherche agronomique]
ONC	[Office national de la chasse]
ONCFS	[Office national de la chasse et de la faune sauvage]
ONF	[Office national des forêts]
OPA	[Organisations professionnelles agricoles de l'arc alpin]
PACA	[Région Provence Alpes Côte d'Azur]
PNM	[Parc national du Mercantour]
PNR	[Parc naturel régional]
SNPN	[Société nationale de protection de la nature]
WWF	[World Wildlife Fund devenu Worldwide Fund for Nature]

LE RETOUR DU LOUP : CE QUI S'EST PASSÉ

À partir de 1992, des populations de loups se sont réimplantées sur le territoire français d'où elles avaient disparu depuis la fin des années vingt (Beaufort 1987 : 26-27), dans le PNM puis dans d'autres départements alpins. Leur présence (et les dégâts occasionnés aux troupeaux) a bientôt soulevé de vives protestations des éleveurs et des organisations agricoles. Dans le PNM, la présence de loups a sans doute été constatée dès 1990⁽¹⁾, mais selon Gilbert Simon⁽²⁾ :

Tout a commencé en novembre 1992, lorsque deux agents du Parc du Mercantour m'ont téléphoné pour me signaler l'observation de deux loups. Cette observation a permis d'expliquer une observation précédente de nombreux cadavres de moutons (que les agents pensaient avoir, peut-être, été tués par des chiens errants).

La décision d'attendre avant d'annoncer la grande nouvelle est alors prise :

Il y a eu alors au ministère de l'Environnement une réunion restreinte où la question de la communication à faire a été posée. La décision a été prise de ne rien annoncer avant que trois conditions ne soient remplies : 1. Être sûr qu'il s'agissait bien de loups 2. Être sûr du caractère spontané de leur retour 3. Avoir mis au point la réponse à apporter aux dégâts que le loup ne manquerait pas de causer. Il s'agissait pour nous de faire face, moins au loup qu'aux réactions face au loup.

L'hiver 1992 a apporté la confirmation : c'étaient bien des loups, et ils étaient plus de deux. La colonisation naturelle de ce vallon des Molières était tout à fait vraisemblable, ce que nous a confirmé en particulier le grand spécialiste des loups Luigi Boitani.

Finalement, c'est la revue écologiste *Terre Sauvage* qui, en mai 1993, annonce le retour du loup en France et non pas le ministère ni le PNM :

Nous pensions faire une action de communication au moment de la montée des troupeaux en alpage, vers la mi-juin, mais Antoine Peillon, bien introduit au ministère et également pigiste à *Terre Sauvage* nous a devancés ; il nous a un peu mis devant le fait accompli en nous disant : « c'est un scoop qu'il faut que j'exploite, car sinon quelqu'un le fera à ma place. » Alors, nous avons collaboré avec lui.

J'assume parfaitement cette décision de non-information des élus et des éleveurs dans cette première phase, car une médiatisation immédiate aurait pu entraîner

- (1) « Dès 1990, des indices permettent de supposer la présence du loup dans le Parc National du Mercantour » (BRACQUE : 56) et Pierre Bracque, entretien avec l'auteur du 12 octobre 1999, confirmé lors de son intervention durant la réunion du Groupe Loup France, 28 janvier 2000, Paris.
- (2) Gilbert Simon était alors directeur de la DNP, (direction du ministère de l'Environnement qui a succédé à la DPN et exerce la tutelle du PNM et de la gestion de la faune sauvage, avec l'avis scientifique du CNPN). Il est maintenant directeur du Conseil supérieur de la pêche. Les trois citations qui suivent sont tirées d'un entretien du 29 décembre 1999, Paris. [Les notes prises par l'auteur lors de cet entretien ont été révisées par G.S.]

l'élimination du loup par ceux qui lui sont par principe hostiles. Mon objectif, c'était de protéger les loups, d'assurer leur installation. Je n'en ai jamais remis, je n'avais pas prévu leur retour, mais une fois qu'ils étaient là, mon métier était de les protéger.

L'action du ministère se situe au niveau réglementaire: en septembre 1993 est publié un nouveau texte (conforme aux dispositions de la convention de Berne⁽³⁾ et de la directive européenne « Habitats »⁽⁴⁾, qui prévoit pour le loup, le lynx et l'ours que capture ou destruction pourront être autorisées: « pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique⁽⁵⁾. »

L'administration n'ayant pas mené d'action d'information afin d'explicitier ce texte juridique, peu clair pour non-initiés, les accusations de réintroduction des éleveurs trouveront leur aliment dans cette attitude peu diserte et cette absence d'action d'information concertée.

L'arrêté est fort mal accueilli par les associations de protection de la nature, en particulier quant à son volet ours. La SNPN l'attaquera, et il sera annulé en Conseil d'État en septembre 1996. Un nouvel arrêté analogue, daté du 10 octobre et publié au J.O. du 12 octobre 1996, remplacera toutefois bien vite le premier texte.

L'opinion publique dans son ensemble est très favorable au retour du loup. En mai 1995, les résultats d'un sondage SOFRES commandé par le ministère de l'Environnement indiquent que 79 % jugent positif son retour. Il faut dire qu'une réponse négative était peu probable, face à une question rédigée de la façon suivante:

- « Disparu de France depuis plus de cinquante ans, le loup est revenu. Un groupe d'une dizaine de loups vit actuellement dans le parc du Mercantour, à la frontière de l'Italie, pays où le loup est encore très présent. Parmi les deux affirmations suivantes, quelle est celle dont vous vous sentez le plus proche:
- C'est une bonne nouvelle, il faut les protéger et indemniser les éleveurs si des moutons sont mangés, 79 %
 - Ce n'est pas une bonne nouvelle, il faut les supprimer, 14 %
 - Sans opinion, 7 % » (Dobremez: 84)

En 1995, la situation se détériore entre d'une part les éleveurs, dont certains créent une « Ligue des opposants au loup »⁽⁶⁾, et d'autre part les autorités du PNM, qui affichent leur sympathie face au nouvel arrivant:

« Notre objectif est de réaliser la coexistence du loup et du pastoralisme », dit Marie-Odile Guth, la directrice du Mercantour. Quand elle est arrivée à la tête de

- (3) Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ratifiée par la France en 1979, articles 6 (protection) et 9 (dérogations).
- (4) Directive du 21 mai 1992, articles 12 et 16.
- (5) Arrêté daté du 22 juillet 1993, signé par le ministère de l'Environnement, DNP, et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DGA, publié au J.O. du 11 septembre 1993.
- (6) « La guerre du loup » *Le Figaro*, 5 juin 1995. L'association regroupait éleveurs et chasseurs.

LE RETOUR du loup a peut-être surpris les administrations, mais pas les associations qui l'attendaient avec impatience. Une étude antérieure sur les félins-mystères (Campion-Vincent 1992) m'avait permis d'apprécier cette attente dont je rappelle ici les principaux éléments. Dans les années quatre-vingt, des figures fort médiatiques du monde des militants ne perdaient pas une occasion de clamer haut et fort leur objectif de réintroduction du loup, et des ouvrages de militants ou des articles de la grande presse sympathisante affirmaient l'existence de lâchers clandestins de loups : « En Europe, bien des loups ont déjà discrètement été relâchés. En février 1978, j'ai entendu le loup dans le Lubéron, en compagnie de trois amis. J'ai attendu ce livre pour en parler. Robert Hainard rapporte sa présence dans le Massif Central en 1983. J.-P. Salasse a entendu hurler la « bête » dans le Gévaudan. » (Kempf : 91). « Depuis que la pression de l'homme sur son milieu est devenue si pesante, quelques révoltés, désireux de recoller les morceaux d'un monde perdu, n'hésitent pas à relâcher discrètement, çà et là, en Europe, des loups captifs dans quelques sites tenus secrets. Dans l'espoir de rendre à *Canis lupus* la place qui était la sienne. » (G. Aziz, « Loup y est-tu ? Le naturaliste Jacques Baillon retrace, de la Renaissance à sa quasi-disparition, l'épopée d'un carnassier maudit qui n'a pourtant pas croqué toutes les bergères » *Libération* 14 mars 1991.)

La réintroduction officielle du loup en Margeride était alors un article de foi pour bien des Auvergnats ; une histoire mieux connue dans le Cantal ou la Lozère que l'histoire oubliée de la Bête du Cézallier qui avait hanté le pays de 1946 à 1951 (Barloy 1985, Meurger). Des projets locaux de réintroduction existaient d'ailleurs en Lozère. Soutenus par l'Office de tourisme – le Parc clos des loups du Gévaudan où Gérard Ménatory, animateur du Parc, se montrait au milieu des loups : « Il se couche parmi ses pen-

sionnaires, les attire avec quelques biscuits, puis se laisse lécher ! » (Soutif) était déjà une attraction touristique importante – mais rejetés par les organisations agricoles ; il ne semblait pas qu'ils aient obtenu (ou puissent obtenir)

l'approbation – indispensable – du ministère de l'Environnement : « Le maître des loups [Gérard Ménatory, tit [Gérard Ménatory, titre de l'article] a révélé ses projets, directement liés à ceux des Bretons [de Carhaix] : créer une zone protégée de deux cents hectares en Lozère, où les loups évolueront en toute liberté et vivront en autarcie grâce à l'abondant gibier que l'on prendra soin auparavant de lâcher. Première étape. La seconde génération de loups issue de cette réserve sera ensuite destinée à repeupler certaines de nos forêts. Les sujets en question, parce qu'ils seront totalement sauvages, ne feront preuve d'aucune curiosité déplacée face aux bipèdes qui pourraient éventuellement croiser leur chemin. L'idée suit son chemin dans les sphères gouvernementales où le temps et quelques amis bien placés œuvrent pour que le rêve se réalise dans les cinq à dix prochaines années. » (V. Lesueur, « Le Maître des loups » *L'Autre Journal* 5, oct. 1990 : 112-121, citation : 121.)

Une véritable ambiguïté existait à propos du loup, présenté comme bien patrimonial, et les évasions (*Midi Libre* 1^{er} avril 1987) ou réintroductions officielles de loups (*Plaisir de la Chasse* avril 1986, 5 pages) annoncées comme plaisanteries de 1^{er} avril portaient témoignage de cette ambiguïté. Une proposition de réintroduction de loups, suggérant le lâcher d'une meute dans le parc du domaine de Chambord, fut présentée en décembre 1988 au très officiel colloque de Saint-Jean-du-Gard sur les réintroductions d'espèces animales, colloque organisé par la DPN du ministère de l'Environnement et le Parc national des Cévennes. Cette proposition prévoyait un dédommagement des éleveurs. (Beaufort 1990)

l'établissement public, il y a un an, ses troupes lui ont offert en cadeau de bienvenue un poster qui représente un loup de face, assis dans la neige. Maintenant, il trône dans son bureau. « Le loup met en valeur l'espace protégé » dit-elle. (« Quand on parle du loup... » *Le Point*, 3 juin 1995 : 88)

Le retour du loup dans les Alpes-Maritimes est même considéré comme « un hommage à la qualité du milieu » par Marie-Odile Guth, la directrice du Parc du Mercantour. Car ces quelques loups des Apennins ont franchi les Alpes sans s'attarder sur le versant italien, moins accueillant malgré l'existence du parc national de l'Argentera. (« Les éleveurs des Alpes-Maritimes crient au loup » *Le Monde*, 3 juin 1995)

En 1996, la situation est tendue dans les Alpes-Maritimes en raison de la progression des dommages au bétail. Dès février 1996, le ministère de l'Environnement charge une personnalité scientifique reconnue, Jean-François Dobremez (alors président du Conseil scientifique de l'ONC) d'une mission d'inspection et de médiation, et un rapport est rendu en novembre (Dobremez). Un rapport parallèle est commandé par le ministère de l'Agriculture⁽⁷⁾. La publication, le 18 avril 1996, d'une lettre du Directeur de la DNP au Préfet des Alpes-Maritimes affirmant que « les loups du Mercantour proviennent bien de la population italienne » venue naturellement des Abruzzes, applique une mesure proposée dès le mois de mars par Dobremez, « faire la lumière sur l'origine des loups » (: 14) et veut répliquer aux accusations de lâchers, toujours très présentes. La lettre était complétée par un document de 9 pages intitulé « Présence du loup entre l'arc Apennin et les Alpes Maritimes franco-italiennes » présentant l'analyse de 12 articles et rapports de scientifiques italiens, accompagné de cinq cartes et d'un tableau. En juillet, une motion des maires et conseillers généraux de la zone périphérique du PNM s'interroge sur les conditions du retour du loup.

Un Comité national consultatif loup (37 membres nommés) a été mis en place en 1997. Lors de sa première réunion, le 15 juin 1998, le document élaboré par les deux ministères⁽⁸⁾ afin de définir *Une stratégie nationale de conservation du loup liée à un pastoralisme durable* est unanimement rejeté par les organisations agricoles et les élus de la montagne. Une situation de crise s'instaure donc. Les propositions des rapports commandés par l'Agriculture et l'Environnement de 1996 n'ont guère été suivies, peut-être en raison de changements administratifs et politiques importants⁽⁹⁾. Afin de dénouer la situation, on envisage cette fois-ci une mission unique, et une lettre signée des deux ministres chargeant l'inspecteur général de l'Agriculture Pierre Bracque, dont un précédent rapport sur la chasse avait été bien accueilli, d'établir un « Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup » est rendue publique le 15 octobre 1998 (jour de l'importante manifestation anti-loups organisée à Lyon). Sorti en février 1999, le rapport Bracque reçoit généralement un accueil favorable et l'application de ses propositions est mise à l'étude par trois sous-commissions du CNPN.

En 1998, un document établi par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et intitulé *Un prétendu retour naturel du loup en France* reprend les cartes qui accompagnaient la lettre justificatrice du 18 avril 1996, les resitue dans les articles italiens dont ces cartes sont extraites, donne des éléments d'enquête complémentaires auprès de sources italiennes. Cette enquête indique sans équivoque que la présence de loups à l'ouest de Gênes n'était pas signalée par les sources

(7) LAMBERT, *Perspectives de l'élevage ovin dans les Alpes-Maritimes*, 1996 (non consulté).

(8) Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (DERF Direction de l'Espace Rural et de la Forêt), ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DNP Direction de la Nature et des Paysages).

(9) En octobre 1996, Gilbert Simon quitte la direction de la DNP. Il sera remplacé par l'ancienne directrice du PNM, Marie-Odile Guth. La majorité politique change en avril 1997, et Dominique Voynet remplace Corinne Lepage au ministère de l'Environnement.

italiennes⁽¹⁰⁾. Les conclusions du document accusateur sont donc qu'il y a eu ré-introduction, ce qui légitime pour ses auteurs l'éradication du loup en France.

Les élus locaux ont relayé l'attitude hostile des éleveurs. Le 16 décembre 1998, s'appuyant sur le document de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, trois députés demandent l'ouverture d'une commission d'enquête. Cette demande est rejetée, mais le 28 avril 1999 une Mission d'information sur la présence du loup en France est créée. Présentées le 20 octobre 1999 à l'Assemblée nationale, les conclusions de la Mission⁽¹¹⁾ sont sans appel :

Il faut défendre un pastoralisme durable. Les conclusions de la mission se déclinent à partir de là en trois temps :

- une affirmation : le loup doit être exclu des zones de pastoralisme ;
- une réflexion : comment affiner et renforcer les mesures d'indemnisation des éleveurs et de protection des troupeaux ?
- une suggestion : la présence du loup pourrait être tolérée dans des zones de « parcs à loups ». (Chevallier : 31)

Deux rapports importants ont donc marqué l'année 1999, à la fin de laquelle une opposition ouverte entre les administrations et les élus des zones montagnardes peut être observée.

Ce n'est qu'en mars 2000, que les ministères concernés prendront des mesures en réplique au rapport des parlementaires, lorsque le Plan Loup prévoit des mesures de régulation de l'espèce et qu'en juillet que des mesures seront prises afin de permettre l'élimination de loups gênants.

Une circulaire interministérielle présente fin mars⁽¹²⁾ le « Plan d'action pour la préservation du pastoralisme et du loup dans l'arc alpin ». Ce document de 10 pages dresse un historique des mesures prises depuis le retour du loup (les rapports de 1996 sont ignorés, les rapports Bracque et Chevallier cités), donne une estimation d'ensemble des dégâts et indemnisations, et propose un plan de trois ans distinguant les « territoires d'expérimentation » où le loup est totalement protégé et les « territoires de gestion » où « la population de loups est contrôlée de façon à réduire les pertes dues à la prédation du loup » et dans lesquels « certains secteurs peuvent être caractérisés comme étant impropres à supporter la présence simultanée de troupeaux et de loups ». Les zones du PNM et du PNR du Queyras,

(10) Le fait est par ailleurs attesté dans un fax de Luigi Boitani, (autorité en matière de loups, sujet sur lequel il travaille depuis 1973, et père des mesures de protection de l'espèce adoptées en Italie) à la directrice du PNM (Dobremez : 161-4). Cependant, cet expert explique qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de ces sauts de l'espèce « La recolonisation ne se déroule pas comme l'étalement d'une tache d'huile mais plutôt par l'apparition irrégulière de nouveaux noyaux de peuplement, [...] apparition qui surviennent là où se présentent des conditions optimales de tranquillité, d'abondances de proies sauvages et surtout domestiques. Il faut noter la très faible quantité de bétail domestique disponible dans les provinces d'Impéria et de Savone. »

(11) Rapport présenté à l'Assemblée Nationale par Daniel Chevallier (maire de Veynes) et rendu public sous le numéro 1875 (Chevallier). La mission était présidée par Robert Honde, maire de Manosque.

(12) Le 17 mars 2000. Le « Plan loup » est daté du 20 mars 2000.

ainsi qu'« un corridor de circulation reliant les deux parcs » sont territoires d'expérimentation, les territoires de gestion couvrent le reste de l'arc alpin. Les mesures de zonage préconisées dès 1996 par les experts sont donc appliquées, mais d'une façon peu favorable au loup, qui prend clairement en compte le poids politique des éleveurs et élus de la montagne.

Pourtant les représentants des OPA manifestent leur désaccord (par une lettre ouverte au Premier ministre) devant ces mesures de compromis qui au lieu de prévoir l'éradication du prédateur visent à « assurer la protection du loup dans la totalité de l'arc alpin, en continuant de privilégier l'espèce animale au détriment d'une activité humaine⁽¹³⁾ ». Les associations de protection de la nature protestent « FNE refuse ce projet de zonage arbitraire et scandaleux, véritable non-sens biologique⁽¹⁴⁾ » manifestent⁽¹⁵⁾, et annoncent leur intention d'intenter un recours devant le Conseil d'État⁽¹⁶⁾. D'ailleurs, le 4 juillet 2000, un nouveau texte, plus favorable au point de vue des associations de protection de la nature, sera diffusé par les deux ministères⁽¹⁷⁾, en parallèle à un protocole additionnel⁽¹⁸⁾ qui prévoit que les décisions de capture ou tir des loups pourront, sous conditions, être prises par les préfets, ce qui déroge à de solides traditions de centralisme.

Les protestations des élus des zones de montagne face au retour des loups et des ours n'ont pas été apaisées par ces mesures de compromis. Une motion prévoyant la capture des ours de Slovénie relâchés dans les Pyrénées depuis 1997 a été adoptée le 29 mars 2000⁽¹⁹⁾, et bien que les administrations n'aient adopté aucune mesure d'application de cette motion, le sujet réapparaîtra certainement.

Les loups: combien, à quel prix?

Le nombre de loups présents au début de l'an 2000 sur le territoire national est controversé; les estimations officielles parlent de 20 à 30 mais reconnaissent la présence de loups erratiques (Bracque: 14). Les loups ont occasionné d'importants dégâts aux troupeaux. De 1993 à 1997, on compte 2,6 millions de francs versés aux éleveurs, pour 2 360 animaux indemnisés dans les Alpes⁽²⁰⁾. En 1998, il y a eu 1,16 million de francs pour 941 victimes indemnisées dans les Alpes du Sud⁽²¹⁾

(13) Raoul Mathieu, président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, cité dans « La chambre d'agriculture refuse le "plan loup" » *Nice Matin*, 8 mars 2000.

(14) FNE, Communiqué de presse du 8 mars 2000. Le Collectif de défense du loup regroupant une quinzaine d'associations écrit au Premier ministre le 15 mars.

(15) Le 25 mars, à Paris, devant le ministère de l'Environnement. Selon les organisateurs, la manifestation rassemble 200 à 300 manifestants. *La gazette de la meute*, 23, avril 2000: 8.

(16) « Le gouvernement ouvre la voie à des prélèvements sur les populations de loups. Une victoire pour les éleveurs d'ovins et les élus des zones intéressées » *Le Monde* 10 août 2000: 7

(17) Ce nouveau texte a été reproduit intégralement dans un bulletin d'amis des loups *La gazette de la meute*, 24, septembre 2000: 7-14, et résumé dans le bulletin officiel du Programme loups du ministère de l'Environnement *L'infoloups*, 7, septembre 2000: 1-10. Cette publication officielle a rebaptisé le Plan Loup de mars 2000 « Projet de Plan Loup ».

(18) Texte réservé aux préfets des départements concernés.

(19) L'extension aux loups de ces captures avait été réclamée par certains élus.

(20) Dont 17 animaux indemnisés dans les Alpes du Nord (en Savoie).

(21) Plus 284 victimes dans les Alpes du Nord, montant des indemnités non indiqué.

ainsi qu'« un corridor de circulation reliant les deux parcs » sont territoires d'expérimentation, les territoires de gestion couvrent le reste de l'arc alpin. Les mesures de zonage préconisées dès 1996 par les experts sont donc appliquées, mais d'une façon peu favorable au loup, qui prend clairement en compte le poids politique des éleveurs et élus de la montagne.

Pourtant les représentants des OPA manifestent leur désaccord (par une lettre ouverte au Premier ministre) devant ces mesures de compromis qui au lieu de prévoir l'éradication du prédateur visent à « assurer la protection du loup dans la totalité de l'arc alpin, en continuant de privilégier l'espèce animale au détriment d'une activité humaine⁽¹³⁾ ». Les associations de protection de la nature protestent « FNE refuse ce projet de zonage arbitraire et scandaleux, véritable non-sens biologique⁽¹⁴⁾ » manifestent⁽¹⁵⁾, et annoncent leur intention d'intenter un recours devant le Conseil d'État⁽¹⁶⁾. D'ailleurs, le 4 juillet 2000, un nouveau texte, plus favorable au point de vue des associations de protection de la nature, sera diffusé par les deux ministères⁽¹⁷⁾, en parallèle à un protocole additionnel⁽¹⁸⁾ qui prévoit que les décisions de capture ou tir des loups pourront, sous conditions, être prises par les préfets, ce qui déroge à de solides traditions de centralisme.

Les protestations des élus des zones de montagne face au retour des loups et des ours n'ont pas été apaisées par ces mesures de compromis. Une motion prévoyant la capture des ours de Slovénie relâchés dans les Pyrénées depuis 1997 a été adoptée le 29 mars 2000⁽¹⁹⁾, et bien que les administrations n'aient adopté aucune mesure d'application de cette motion, le sujet réapparaîtra certainement.

Les loups : combien, à quel prix ?

Le nombre de loups présents au début de l'an 2000 sur le territoire national est controversé ; les estimations officielles parlent de 20 à 30 mais reconnaissent la présence de loups erratiques (Bracque : 14). Les loups ont occasionné d'importants dégâts aux troupeaux. De 1993 à 1997, on compte 2,6 millions de francs versés aux éleveurs, pour 2 360 animaux indemnisés dans les Alpes⁽²⁰⁾. En 1998, il y a eu 1,16 million de francs pour 941 victimes indemnisées dans les Alpes du Sud⁽²¹⁾

(13) Raoul Mathieu, président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, cité dans « La chambre d'agriculture refuse le "plan loup" » *Nice Matin*, 8 mars 2000.

(14) FNE, Communiqué de presse du 8 mars 2000. Le Collectif de défense du loup regroupant une quinzaine d'associations écrit au Premier ministre le 15 mars.

(15) Le 25 mars, à Paris, devant le ministère de l'Environnement. Selon les organisateurs, la manifestation rassemble 200 à 300 manifestants. *La gazette de la meute*, 23, avril 2000 : 8.

(16) « Le gouvernement ouvre la voie à des prélèvements sur les populations de loups. Une victoire pour les éleveurs d'ovins et les élus des zones intéressées » *Le Monde* 10 août 2000 : 7

(17) Ce nouveau texte a été reproduit intégralement dans un bulletin d'amis des loups *La gazette de la meute*, 24, septembre 2000 : 7-14, et résumé dans le bulletin officiel du Programme loups du ministère de l'Environnement *L'infoloups*, 7, septembre 2000 : 1-10. Cette publication officielle a rebaptisé le Plan Loup de mars 2000 « Projet de Plan Loup ».

(18) Texte réservé aux préfets des départements concernés.

(19) L'extension aux loups de ces captures avait été réclamée par certains élus.

(20) Dont 17 animaux indemnisés dans les Alpes du Nord (en Savoie).

(21) Plus 284 victimes dans les Alpes du Nord, montant des indemnités non indiqué.

selon les estimations du rapport Bracque. (:17,18). Pour cette même année 1998, le « Rapport annuel sur le Loup et les dommages⁽²²⁾ » chiffre les victimes indemnisées à 1 206 et les indemnités à 1,2 million de francs pour l'ensemble alpin. Le « Plan Loup » est seul à donner des chiffres pour 1999 : 2 millions de francs pour 1 999 animaux indemnisés. Nous retiendrons son estimation globale pour conclure : de 1993 à 1999, 6 millions de francs ont été versé pour 5 250 animaux indemnisés.

Les indemnisations ne représentent qu'une faible partie des dépenses engagées par l'État pour accompagner le retour du loup. Le programme Life Nature, attribué pour trois ans (1997 à 1999) pour les Alpes Maritimes, est doté d'un budget de 8 millions de francs HT. Les crédits ont été consommés rapidement, et en 1999 le ministère de l'Environnement en avait assuré le relais. Un nouveau programme Life nature a été mis en place pour les Alpes (sauf les Alpes Maritimes, un tel programme ne pouvant être renouvelé. Son budget pour trois années est de 18,6 millions de francs HT⁽²³⁾. Le programme Life devra par la suite être relayés par des structures permanentes nationales. Le rapport Bracque (:51) suggère l'établissement d'une fondation, fédérant les associations de protection de la nature.

Les programmes Life Nature ont soulevé de vives critiques des éleveurs, car il leur a semblé que l'accompagnement de l'expansion du loup sur le massif alpin avait priorité sur l'établissement d'une réelle politique du pastoralisme.

Depuis 2000

Les estimations du nombre de loups se situaient de 24 à 26 pour l'hiver 2000-2001, contre 26 à 29 l'hiver précédent, mais au début de 2002, elles étaient à nouveau de 26 à 30, la population diminuant de façon constante dans les Alpes-Maritimes où l'administration soupçonne du braconnage, mais s'étendant géographiquement⁽²⁴⁾. Ces estimations sont des minima. En 2000 et 2001 les indemnisations ont été de 1 804 575 et 2 068 667,00 frs, pour 1 472 et 1 830 animaux indemnisés⁽²⁵⁾.

La politique d'information du ministère a considérablement évolué. Lorsque l'auteur a commencé son étude, à l'automne 1999, le document du programme Life-loup qui lui avait été remis était un modèle de non-communication :

Rédigé par le Programme Life-loup et diffusé par le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Direction de la nature et des paysages ce document de 49 pages constituait « l'annexe externe n° 2 » d'un *Rapport* sans doute plus volumineux destiné à l'administration seule. Trois autres organismes figuraient également sur la couverture de ce document (la Préfecture des Alpes-Maritimes, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Alpes-

(22) février 1999. 49 pages.

(23) Financement : 55 % ministère de l'Environnement, 40 % Union européenne, 5 % ministère de l'Agriculture.

(24) Catherine Caro et Martine Bigan, DNP, entretien avec l'auteur, 10 avril 2002.

(25) *L'info loups*, n° 8, p. 11 et n° 10, p. 11.

Maritimes, l'Office national de la chasse) qui était signé des quatre membres du Programme Life-loup (Marie-Lazarine Poulle, Christèle Durand, Renaud de Beaufort, Thierry Dahier). Cette description détaillée, montre combien les problèmes soulevés par la présence du loup embarrassaient les multiples autorités chargées de leur gestion, entraînant langue de bois et classification contestable. Le titre du document *Rapport annuel sur le Loup et les dommages*, serait critiqué dans un devoir d'écolier pour son flou artistique: de quels dommages s'agit-il donc?, quelle en est la cause?

Les «suspensions» en cas de dommages étaient réparties entre «loup, gros canidé, chien, invérifiable»! Les indemnités étant en général versées aux éleveurs quelles que soient les «suspensions», cette classification semblait avoir pour fonction principale d'irriter les éleveurs et de plaire aux amis des loups.

En juillet 2000, les procédures de constat de dommages ont été harmonisées pour le loup et le lynx, la seule question posée devenant «peut-on écarter avec certitude la responsabilité du loup ou du lynx» – et l'indemnité n'étant pas versée dans ce seul cas – les bilans des dommages et indemnités restent donc maintenant muets sur les irritantes «suspensions».

En 2002, *L'info* loups, et le site Internet du programme Life Loup lui correspondant, donnent un peu la parole à d'autres points de vue⁽²⁶⁾.

Consulté le 12 juin 2002, le site Internet du programme Life Loup⁽²⁷⁾, ne prend pas parti dans les informations fournies sur deux incidents ayant eu lieu en août 2001 et en avril 2002, dont aucun n'avait été encore élucidé (s'agissait-il de loups ou de chiens?). Le 14 août 2001, dans le PNM un berger, Aimé Ségur, a déposé plainte en gendarmerie, déclarant avoir été mordu au visage par une louve. Le 25 avril 2002, à Vence (06) une photographie prise dans le jardin d'une villa semble montrer un loup. Le 4 juillet, le site annonce que l'analyse génétique a confirmé que l'animal observé à Vence était bien un loup.

Toutefois le souci d'information n'est pas encore présent partout, nous le verrons plus loin à propos des loups captifs.

LES PARTIES EN PRÉSENCE ET LEUR ARGUMENTAIRE

Quelles sont ces parties entre lesquelles les administrations ont tenté d'arbitrer? De petits groupes (l'écho médiatique de cette controverse est certes bien supérieur au nombre de personnes et d'animaux concernés) qui développent un argumentaire curieusement symétrique.

(26) Rubrique «Tribune libre» depuis le numéro 8.

(27) <http://www.loup.environnement.gouv.fr/>

Des éleveurs en crise

La production ovine française est en baisse et ne couvre plus que 45 % de la consommation contre 80 % voici quinze ans. Les éleveurs de montagne sont un groupe social en crise économique dont le revenu moyen est, aides comprises, parmi les plus bas de l'agriculture française. Dans l'arc alpin, 866 000 hectares sont pâturés par 860 000 ovins⁽²⁸⁾, mais le nombre d'exploitants baisse et les villages se vident. Primes et aides attribuées aux éleveurs dépassent les revenus obtenus par la vente des produits de l'élevage. Proportionnelles à l'hectare ou à la tête de bétail, ces aides ont poussé les éleveurs à agrandir la taille de leurs troupeaux et à moins, voire pas du tout, garder leurs animaux. De telles pratiques extensives d'élevage, encouragées par l'administration de l'agriculture, sont évidemment incompatibles avec le retour d'un prédateur⁽²⁹⁾.

Les éleveurs se sont montrés offensifs face au loup, dont les dégâts ont fortement crû à partir de 1995. Les réactions organisées, dans le cadre de la FNO, consistent surtout dans l'organisation de grands rassemblements protestataires, culminant avec celui de Lyon, le 15 octobre 1998 : 2 500 brebis, 1 000 éleveurs. Le secrétaire général de la FNO y déploie une rhétorique proche de celle mise au point lors des actions menées dans l'Ain en 1988-89 contre la présence du lynx venu de Suisse⁽³⁰⁾ (Campion-Vincent 1996 : 6-7). On y note les points suivants :

- Positionnement des éleveurs comme les véritables défenseurs de l'environnement et du paysage dont leurs activités assurent la sauvegarde. Insistance sur les dégâts subis, et élargissement à l'ensemble des prédateurs présents en France :

Un tribut exorbitant a déjà succombé, sacrifié sur l'autel du grand cirque écolo-utopique. Tribut insupportable, toujours payé par les mêmes éleveurs, ceux qui occupent l'espace le plus sauvage, le plus fragile. Le voilà le crime, occuper l'espace ? l'espace des fauves.

Que ce soit l'Arc alpin pour les loups, le Jura pour les lynx, les Pyrénées pour les ours.

- Rejet des affirmations prêtant aux chiens errants la plupart des dégâts aux troupeaux :

Que l'on ne vienne pas nous dire que nous acceptons des chiens divagants ce que nous n'acceptons pas des prédateurs protégés. Peste ou choléra, nous combattons sans relâche tout ce qui massacre nos troupeaux. [...] Rien à voir entre le triste bilan des chiens divagants, intervenant sur tout le territoire [...] et celui des fauves hyper protégés, massacrant, stressant toujours les mêmes troupeaux avec la bénédiction des Pouvoirs Publics.

(28) On compte également 94 000 bovins, 16 000 caprins, 2 100 équins.

(29) Les chiffres et évaluations sont tirés de BRACQUE : 23-37.

(30) Le secrétaire général de la FNO, Denis Grosjean, était déjà en 1987 responsable du syndicat des éleveurs de moutons de l'Ain.

- Affirmation du droit des éleveurs à gérer l'espace où ils travaillent. Bien que bénéficiant de subventions, ils ont droit à la parole :

Protéger la nature c'est parfait ! Mais pas au détriment des éleveurs, pas au détriment de leur outil de travail, pas contre ceux-là même qui maintiennent l'équilibre entre prairies et forêts.

Les protectionnistes, ces quelques activistes, ne peuvent pas admettre que les gestionnaires de l'espace restent les éleveurs. Et qu'ils ne nous rétorquent pas que les soutiens insuffisants dont bénéficie la production ovine ne nous permettent que de nous taire. C'est encore le discours du mépris.

- Certes, la place des loups n'est pas dans les zones d'élevage. Les urbains qui leur sont si favorables devraient en assumer le fardeau :

Si la France veut faire l'expérience des fauves en liberté, commençons par les Bois de Boulogne et de Vincennes, par la Forêt de Rambouillet, de Fontainebleau, où ce ne sont pas les gigots de nos moutons qui seront exposés. (Discours de Denis Grosjean lors de la manifestation de Lyon, 15 octobre 1998)

L'action menée par la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour affirmer que le loup, réintroduit artificiellement, n'avait droit à aucune protection a déjà été présentée.

Au niveau de la base ce sont les actions illégales : braconnages, tirs et empoisonnements de loups bruyamment annoncés (mais sont-ils réalisés ?). De l'été 1997 à l'été 1998, les associations de protection s'indignèrent : on avait retrouvé des traces de poison dans des déjections, il s'agissait d'un complot, tous les loups allaient disparaître. Toutefois en 1998 la DNP⁽³¹⁾ et la DIREN-PACA⁽³²⁾ calmèrent le jeu en parlant d'actes isolés et en soulignant qu'aucun cadavre n'avait été retrouvé.

À la fin de novembre 1999, une trentaine de bergers de la zone du Mercantour ont organisé une journée de battue « clandestine » à laquelle ils ont pris soin de convoquer la presse : ils ont reçu la visite de soutien du député Christian Estrosi (un des initiateurs du rapport Chevallier) et du Sénateur Charles-Ange Ginésy.

À Pierlas, trente éleveurs de moutons, exaspérés par les attaques du prédateur qui décime leurs troupeaux, ont décidé de passer à l'offensive. Malgré l'interdiction de la loi, ils ont organisé, hier, une battue, poussant jusqu'à Beuil et Roure. Rentrés bredouilles (vers 15 h), les bergers ont été contrôlés par les gendarmes qui ont établi un procès-verbal transmis au procureur de la République. (« Les bergers chassent le loup. Chasse au loup à Pierlas » *Nice-Matin*, 23 novembre 1999)

Les associations de défense des animaux sauvages déposèrent immédiatement des plaintes, dont on peut penser qu'elles auront été instruites sans hâte excessive par des autorités surtout soucieuses de calmer le jeu. À la fin de décembre 1999

(31) Dans *Nice-Matin* du 14 juin 1998.

(32) Dans un rapport partiellement publié par *La gazette de la meute*, 17, automne 1998 : 12.

Paris-Match a publié un reportage décrivant l'action « clandestine » de bergers qui déclarent tuer systématiquement le maximum possible de loups, sans soulever d'autre réaction que les plaintes rituelles⁽³³⁾.

En novembre 2000, l'ONC (devenue, fin juillet 2000, l'ONCFS) annonça qu'il intentait une action judiciaire contre un éleveur d'Allevard, en Isère, qui en 1999 s'était vanté d'avoir tué le loup ayant attaqué ses troupeaux (il avait perdu 228 animaux depuis 1998). Une réplique anonyme violente suivit, un loup étant tué dans le village de l'Isère⁽³⁴⁾, et exposé pendu par les pattes arrière porteur d'une inscription « Ras-le-bol des loups »⁽³⁵⁾. Ce ne sera sûrement pas le dernier incident notable, car tout laisse prévoir une continuation des hostilités.

La dernière action marquante des éleveurs a été l'organisation par les OPA, le 8 septembre 2001 à Nice, d'une journée de « Rencontre européenne des éleveurs victimes des prédateurs » qui a débouché sur l'organisation de contacts avec le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen afin d'organiser l'action des OPA contre la Convention de Berne. Cette journée regroupait des éleveurs d'autres pays européens : Espagne, Italie, Norvège, Suisse (Valais), et leur révéla que, dans chaque pays, les éleveurs se voyaient admonester par « leurs » administrations qui leur citaient comme exemple de bonne acceptation des prédateurs leurs voisins étrangers⁽³⁶⁾.

Des défenseurs passionnés et intransigeants

Les lynx, à l'image très floue, étaient défendus au nom des grandes idées de l'écologie qui prévoient non seulement la gestion des espaces naturels et le maintien de la biodiversité, mais la protection (voire la réintroduction) des animaux hier nuisibles, le retour des prédateurs étant considéré comme garant des équilibres biologiques.

Ours et loups, dont la place dans notre bestiaire est majeure, sont défendus au nom de ces grands principes, mais aussi, peut-être faudrait-il dire surtout, par des passionnés de ces deux espèces. L'émergence des amis des animaux sauvages, qui se polarisent sur des espèces phares, est un fait social important de ces dernières années. Avec le développement de l'Internet fleurissent les sites personnels à la louange de l'animal élu, véritables petits poèmes personnels.

Une interrogation-test, menée le 12 décembre 2000 sur le moteur de recherche Google a permis d'apprécier le poids écrasant du loup, comparé ici à un autre animal emblème, la baleine.

(33) « L'arme des tueurs : un mystérieux poison violent dont les traces peuvent à tout moment tuer un promeneur ! Les amis de la nature montrent aussi les crocs » *Paris-Match*, 30 décembre 1999 : 92-5.

(34) L'éleveur ne pouvait être responsable : ne séjournant en Isère qu'à l'estive, il se trouvait à 500 km de là.

(35) *Le Figaro*, 17 et 22 novembre 2000 : 10 et 12. La ministre Dominique Voynet fit paraître un communiqué de presse fustigeant « cet acte irresponsable et provocateur ». Ce communiqué avait du être écrit à la hâte, car la situation initiale était datée de 1997 (et non de 1992 ou 1993).

(36) Denis Grosjean, entretien téléphonique avec l'auteur le 13 juin 2002.

Recherche en anglais	Pages Web	Recherche en français	Pages Web
"WOLF" OR "WOLVES"	1 310 000	"LOUP" OU "LOUPS"	4 900
"WHALE" OR "WHALES"	497 000	"BALEINE" OU "BALEINES"	1 590

Accompagnant le développement de la problématique écologique dès les années soixante, un point capital de l'action des militants a été d'obtenir la transformation des attitudes négatives face à certaines espèces qualifiées du terme devenu tabou de « nuisible ». L'action des amis des loups a, en particulier, complètement transformé l'image de l'animal. Cet aspect sera développé plus loin, nous nous centrerons ici sur l'argumentaire développé par les associations de protection de la nature et de passionnés face au retour du loup en France.

Le retour du loup fut annoncé avec enthousiasme par *Terre Sauvage* qui consacra vingt pages, signées d'Antoine Peillon et Geneviève Carbone, à un reportage lyrique dans le PNM, accompagné de nombreuses photos mêlant le reportage (traces dans la neige) et des portraits rapprochés de loups provenant évidemment d'autres sources, insistant sur le secret, la discrétion nécessaire à la réussite de ce retour. L'éditorial du magazine *Terre Sauvage* conseilla à ses lecteurs de « Protéger comme un trésor ces pionniers de la reconquête amicale Voyons-y des fragments d'âme celtique qui hurlent leur liberté dans la montagne. » (Paccalet : 19).

Face aux protestations montantes des éleveurs, les associations soulignent inlassablement que l'existence de loups sauvages dans les zones montagnardes représente un enrichissement du patrimoine naturel. Elles reconnaissent que les conflits loups / éleveurs sont inévitables, mais affirment que les mesures de protection proposées aux éleveurs (chiens, enclos, aides-bergers) doivent suffire à contenir les prédatons, et que la solidarité nationale doit jouer pour les indemniser.

Écologistes et amis des loups s'attachent à relativiser les dégâts aux troupeaux dont se plaignent les éleveurs, en soulignant la fréquence bien plus grande des attaques de chiens errants. Ils dénoncent leur malfaisance, les présentant comme bien plus agressifs que les loups :

De nos jours l'animal [le loup] voit son image ternie par les chiens. Plus précisément les chiens errants qui sont plus de 50 000 en France à tuer gibier, poules et bétail ! et on accuse le loup. En 6 mois, on compte au Mercantour 60 attaques de chiens contre 33 de loups. (« Le danger des chiens errants » *Télé-loisirs* mars 1995 : 8)

Au domaine de Rochasson à Meylan, où nous soignons les animaux sauvages blessés, des chevreuils arrivent dans un état pitoyable après avoir été attaqués par des chiens errants. Le chien errant est un chien qui tue. (Déclarations de Jean-François Noblet [militant écologiste et ardent défenseur du loup] à Marc Minga, « Peur bleue. Et si les loups revenaient ? » *Grenoble mensuel* février 1993 : 20)

Le loup ne doit pas devenir le bouc émissaire : les chiens errants ont une grande part de responsabilité dans les attaques de troupeaux et les problèmes sanitaires rencontrés par les éleveurs sont nombreux. La contrainte que présente le loup doit donc être relativisée et hiérarchisée. (« Manifeste pour la protection du loup » *La*

lettre du hérisson [revue de la fédération FNE] septembre-octobre 1997 : 5) Citations tirées de Bobbé 1998 : 280-281.

Les chiffres les plus extraordinaires circulent sur les méfaits des chiens errants. Le plus élevé est de 500 000 moutons tués annuellement (Moutou : 44). Il est cité en référence à une étude menée en 1998 pour l'association Artus, qui a joué un rôle important dans la réhabilitation et la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées (Wick). François Moutou, qui m'a aimablement adressé son article, m'a précisé en marge, dans une note manuscrite « Les chiffres que nous (AFSSA⁽³⁷⁾ et INRA) utilisons maintenant sont 2 % (200 000) de bêtes mortes accidentellement par an toutes causes confondues sans tenir compte de la mortalité des agneaux. » (Moutou : 44). Les chiens errants ne pouvant être responsables de toutes les morts accidentelles, on arriverait donc à quelque 100 000 ovins tués par an. Même en passant de 500 à 100 000, le chiffre écrase certes celui des ovins tués par les loups, qui n'a pas dépassé 2 000 en 1999. François Moutou relève également que les maladies des ovins entraînent de nombreux abattages⁽³⁸⁾ sans soulever d'émotion sociale comparable à celle qui accueille les dégâts des loups.

L'argument vaut d'être relevé : il ne s'agit plus simplement de relativiser mais de dé-légitimer. Plus polémique que réaliste, il est très fréquemment employé dans les discussions concernant les problèmes sociaux : ainsi, ceux qui s'inquiètent d'une montée de la violence en France et citent des chiffres de croissance des crimes et attaques contre les personnes sont traités de « sécuritaires », ce qui n'est pas flatteur, et on leur rappelle rituellement le peu d'émotion sociale soulevée par les morts et blessés de la route, beaucoup plus nombreux ; ceux qui dénoncent les méfaits des addictions aux drogues illégales se voient opposer (souvent par ceux qui affirment avec assurance qu'une mesure de légalisation résoudrait tous les problèmes posés par les drogues) les chiffres liés aux ravages sanitaires de l'alcool, etc.

Pour revenir aux chiens errants, il faudrait plutôt parler d'animaux domestiques fugueurs, car il n'existe probablement pas de véritables chiens errants en France⁽³⁹⁾. Chiens divagants donc, plutôt que chiens « marrons » véritablement ensauvagés, chiens domestiqués mais sombrant dans la sauvagerie, tuant par jeu et non par besoin, reniant l'emprise humaine. Échappant à son statut d'animal domestique, « il cumule un comportement d'ennemi et un rôle d'auxiliaire » (Bobbé 2000 : 171). Le chien errant brouille nos catégories et sans doute est-ce la raison du flou qui entoure ses méfaits (Bobbé 1999).

Les associations s'opposent fermement à toute régulation (par autorisation de capture ou destruction) des populations de loups. Avec cet animal grégaire, affirment-elles, l'élimination d'un individu n'a pas de sens, c'est la meute qui est

(37) A remplacé en mars 1999 le CNEVA.

(38) En 1996 19 556 ovins reconnus comme brucelliques ou considérés comme contaminés par la brucellose ont été abattus, dont 7 187 pour les départements PACA. (MOUTOU : 42) qui donne comme source les statistiques de la DGA du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

(39) BRACQUE : 54 ; MOUTOU : 44.

l'unité. Pas d'autorisations de captures (pourtant prévues par les textes), tant que la population sauvage de loups n'a pas atteint en France un chiffre environ triple des effectifs actuels : cent individus, une vingtaine de meutes, et non une trentaine d'individus, cinq meutes⁽⁴⁰⁾.

Une fois la population installée, une régulation des loups pourrait être envisagée selon l'une des associations, le Groupe Loup France, qui prévoyait que « Des bergers titulaires du permis de chasse se voient conférer par l'État, sous le contrôle des gardes, l'autorisation de tirer, sous conditions, les loups qu'il aurait été par ailleurs décidé de supprimer⁽⁴¹⁾ ».

Cette prise de position a entraîné des frictions avec la Mission loup de la FNE, et s'il y a eu des prises de position communes lors de la lutte des associations contre le premier Plan Loup, au début de l'an 2000, chaque association va de son côté en 2002.

Des administrations tiraillées et passives

Deux administrations s'occupent des problèmes liés au retour du loup : la DERF au ministère de l'Agriculture et de la Pêche dont dépendent à l'échelon départemental les DDAF⁽⁴²⁾, la DNP au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ces deux ministères sont bien différents, le premier pragmatique, longtemps productiviste avant tout, est peu médiatique et très présent sur le terrain. Le second s'appuie sur l'opinion publique, fait une large place aux associations de protection de la nature et un grand usage des médias.

Le ministère de l'Environnement a longtemps semblé sans réactions, tétanisé, face aux problèmes posés par le retour du loup et le développement des protestations des éleveurs. Certes il a développé des réseaux de correspondants, des comités départementaux de coordination et de suivi, un groupe de suivi scientifique du loup (confié d'abord au PNM, puis renforcé et placé sous la tutelle de l'ONC), un Comité national consultatif loup. Toutefois, c'est dès 1996 que des mesures comme le zonage, l'harmonisation des indemnités aux éleveurs quel que soit le prédateur en cause⁽⁴³⁾, le contrôle des populations captives de loups ont été proposées à la DNP, mais il aura fallu quatre ans, et la pression du rapport Chevallier proclamant l'incompatibilité du pastoralisme et du loup, pour qu'un « Plan loup »,

(40) Gilbert Simon [Directeur du Conseil Supérieur de la Pêche, ex-directeur de la DNP] entretien avec l'auteur, 29 décembre 1999. France Nature Environnement, communiqué de presse du 13 novembre 1997, *La gazette de la meute* 14, hiver 1997-1998 : 8.

(41) « Veut-on des loups en France? Propositions du Groupe Loup France pour une politique active de protection du loup », *La gazette de la meute* 16, été 1998.

(42) Les DDAF sont sous la double tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, mais n'agissent nullement sur ordre de l'administration de l'Environnement. Celle-ci est représentée, au niveau régional, par les DIREN (Direction régionale de l'environnement) qui ont pour homologues dans l'administration de l'Agriculture les DRAF (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt). L'auteur remercie Jacques Rémy (décembre 1999) de ces précisions.

(43) Pendant l'été 2000, les réseaux « lynx » et « loups » gérés par l'ONCFS, seront fondus en un même « réseau grands carnivores », avec homogénéisation des indemnisations et des procédures de constat et de prélèvement d'indices de présence. (Source : *La voie du loup* 7, 2000 : 6).

signé des deux ministères et intégrant ces mesures, soit adopté en mars 2000. Sur place, il y a eu de fortes tensions entre les gardes, les personnels de l'ONC chargés de l'établissement des constats préalables aux indemnités, et les éleveurs. Les procédures d'indemnisation ont été critiquées pour leur lourdeur et leur coût: «Pour une indemnisation moyenne de 1 000 F par brebis, le coût final indirect est de 2 000 F». (Bracque: 53)

Un argumentaire symétrique

Éleveurs et protecteurs du loup déclarent poursuivre le même objectif: le maintien et l'enrichissement des territoires et milieux naturels. Toutefois il est évident que les termes «nature» et «territoire» ne recouvrent pas les mêmes réalités pour les deux groupes. Outil de travail ou écosystème, les approches sont diamétralement opposées.

L'éleveur se présente comme le gestionnaire d'espaces qui sans son labeur et les moutons ne seraient plus que brousse impénétrable et monotone:

Les moutonniers ne bousculent pas les paysages. Armés de nos troupeaux, nous arrêtons les ronçiers, écrasons le bois mort, aérons les sous-bois. [...] Ces pratiques bienfaites pour la nature qui sont pâturage, transhumance et fauche favorisent une flore riche. Quant à la faune, scientifiques et chasseurs se rejoignent pour affirmer que la multiplicité des espèces, l'abondance des effectifs sont étroitement dépendantes du pastoralisme. Le mouton, ce bétail mésestimé se dresse comme l'ultime détail avant la capitulation sur le front des maquis et des sapins. (Discours de Denis Grosjean lors de la manifestation de Lyon, 15 octobre 1998)

L'idéal du militant écologiste semble l'espace vide d'hommes, le paradis perdu de la nature intacte et variée que l'on peut toutefois reconstituer:

Nous ne reverrons jamais la splendeur vierge de la forêt d'avant Vercingétorix. Du moins pouvons-nous essayer d'en sauvegarder quelques lambeaux; voire d'en réinventer. Je désire des fragments de France – mettons cent hectares par département (un kilomètre carré, c'est si peu!) – où le puissant Office national des forêts permette aux arbres de pousser à leur fantaisie; où les chasseurs laissent les cerfs, les sangliers, les martres et les grands ducs régler leurs affaires; où nous réintroduisons le gypaète et le tétra-lyre, le castor et le bison d'Europe, l'aurochs «reconstitué» par génie génétique, l'ours brun et le lynx. Sans oublier le loup. (Paccalet: 9)

LES LOUPS CAPTIFS, UN ASPECT IGNORÉ DE LA SITUATION

Un aspect de la situation, largement ignoré, est l'existence de nombreux loups captifs en France. Plus d'une vingtaine de parcs animaliers présentent des loups, souvent dans de vastes enclos. Quant aux loups captifs non montrés en public, ce peuvent être des loups achetés pour gardiennage, des loups familiers ou, le cas le plus fréquent, des loups détenus pour des élevages où l'on cherche souvent à

obtenir des hybrides loups/chiens. Il en résulte des lâchers, accidentels généralement (évasion), mais parfois volontaires.

- Le seul cas de lâcher volontaire avéré aujourd'hui est bien lointain, puisqu'il remonte à 1968, lorsque deux loups mâle et femelle sont tués à quelques mois de distance dans les Landes. Beaufort (1987) présente parallèlement deux hypothèses pour ces cas, celle d'une origine sauvage et celle de loups domestiques lâchés volontairement, et il considère que c'est le seul cas qui permette d'envisager un projet sérieux de réintroduction clandestine puisqu'il ne s'agissait pas d'un animal isolé⁽⁴⁴⁾. Cette hypothèse d'un lâcher clandestin sera d'ailleurs explicitée publiquement à la télévision : « Dans le courant du mois d'octobre ou de novembre, il y a une émission sur les loups [...] Il est venu un professeur, qui s'appelait M. Pfeffer, lequel a dit : « les loups des Landes ont été lâchés par quelqu'un que je connais. » (Traimond)

- Ce lâcher de loups, encore hypothétique, était fréquemment évoqué oralement à la fin des années quatre-vingt par des scientifiques et dans des milieux d'amis des animaux sauvages. On parlait, entre autres, d'une mystérieuse Main Verte. L'on sortit de l'oralité en 1994 lorsque, interviewé par *Le Monde* à l'occasion de la réédition de son principal ouvrage *Histoire de la milice 1918-1945* (1994 [1969]), l'historien Jacques Delperrié de Bayac confia être l'auteur de ces lâchers : « Séduit dans sa jeunesse par l'extrême droite puis par la gauche révolutionnaire [...] Delperrié de Bayac appartient aussi à une mouvance écologiste originale. C'est lui qui lâcha en mai 1968 quelques loups dans les Landes et les Alpes. Une tentative marquée par l'échec. Quelques battues eurent raison des mammifères carnivores. » (Greisalmer)

- Auteur de nombreux ouvrages historiques : *Les Brigades internationales* (1968), *Histoire du Front populaire* (1972) Jacques Delperrié de Bayac a également écrit un ouvrage sur la célèbre Bête du Gévaudan *Du sang dans la montagne : vrais et faux mystères de la Bête du Gévaudan* (1970) où, contrairement à la mode actuelle, il concluait à la culpabilité des loups⁽⁴⁵⁾. Il semble ne pas avoir appartenu à un groupe d'écologistes mais avoir agi seul⁽⁴⁶⁾. Les loups captifs qu'il relâcha dans les Landes et dans le Vercors (ce second lâcher, effectué à l'automne 1968 s'étant terminé rapidement par la mort des animaux mais sans qu'ils soient identifiés comme loups) avaient été acquis auprès de Gérard Ménatory. Delperrié de Bayac avait prévenu de son action le professeur Pierre Pfeffer du Museum, qui protégea le secret de l'identité de son interlocuteur, dont l'acte était alors un délit : « L'histoire ne s'est pas terminée là. [...] Alors je vais voir M. Plantier [DDA] et je lui dis [...] Vous, administration, vous devez porter plainte parce qu'on a lâché, c'est un nuisible. Il me dit, je me charge de le faire, de porter plainte. Je fais une

(44) François de Beaufort, entretien avec l'auteur, janvier 1988.

(45) Il y en eut certainement plusieurs : trois animaux de taille exceptionnelle furent tués de 1765 à 1767.

(46) Sous le pseudonyme transparent de Jacques Delpevié de Barjac, il avait publié dans *La vie des bêtes* 92, de mars 1966 un article où il affirmait probable la survie du loup dans les Causses, Cévennes et Lozère. Signalé dans « Les loups de France avaient-ils réellement disparu ? » *La voie du loup*, 5, 2000 : 12-13

déposition, et effectivement une enquête a été lancée qui est allée à Paris. Quand ils ont pu voir M. Pfeffer, il a dit: «je sais qui c'est, mais je ne vous le dirais pas» et l'affaire s'est arrêtée là.» (Traimond)

- On voit par cette réaction la sympathie que l'acte de Delperrié de Bayac soulevait chez des scientifiques adhérant aux thèses écologistes de la nécessité d'un enrichissement du milieu naturel appauvri par l'action de l'homme. La position des scientifiques est double. Apparemment, ils occupent une position neutre, et ne parlent qu'au nom de la connaissance biologique. Cependant, ils militent souvent dans des mouvements écologistes, et adhèrent généralement à l'idée de l'utilité des réintroductions d'espèces sauvages, prédateurs y compris.

De 1945 à 1989, il y a eu en France 39 affaires d'apparitions de loups, d'origine sauvage ou captive: 29 se terminant par la capture ou la mort de l'animal⁽⁴⁷⁾, 10 demeurant mystérieuses mais où la présence du loup était affirmée⁽⁴⁸⁾.

En 1989, l'événement majeur remontait à 1977; c'était la Bête des Vosges [cas 32] qui tua quelque 300 moutons⁽⁴⁹⁾ de février à novembre puis disparut mystérieusement, suscitant de nombreuses hypothèses quant à sa nature exacte; elle était souvent présentée, chez les écologistes, comme un animal dressé féroce, que son maître s'amusait à lancer contre le bétail. La malfeasance de l'animal s'expliquait donc par des contacts humains.

L'affaire du loup de Fontan [cas 36] correspondait au cas d'un loup captif échappé ou abandonné⁽⁵⁰⁾. Dans les Alpes-Maritimes, des dégâts importants et répétés aux troupeaux d'ovins sont enregistrés dans le printemps de 1987, dans le secteur de l'Authion/Vallée de la Roya, en lisière du PNM, dans l'arrière-pays niçois. Ces dégâts entraînent une intervention administrative qui reste discrète. Quelques entrefilets paraissent dans des journaux spécialisés, mais il n'y a aucune affaire jusqu'au 27 décembre 1987. À cette date l'animal responsable des méfaits est abattu par un chasseur, créant ainsi une information majeure qui recevra un traitement médiatique d'importance, puisque l'identification d'un loup est sans équivoque. Pas de mystère, nulle vision furtive, mais le cadavre d'un loup – la cessation immédiate des dégâts indique bien qu'il en était l'auteur – dont la destruction sera regrettée officiellement par le ministre de l'Environnement quelques jours plus tard. À l'occasion de cette affaire, les conflits des groupes concernés par la faune sauvage se sont largement exprimés. Ils ont été prolongés par une action en justice au résultat exceptionnel puisque l'ASPAS qui avait attaqué en justice le chasseur responsable – un garagiste niçois originaire de Fontan dont la défense fut assurée par la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes – a été déboutée et condamnée aux dépens.

(47) Dans 12 cas on affirmait une origine sauvage (autochtone ou venant de l'étranger) dans 2 cas, on hésitait sur l'origine, sauvage ou captive, des loups; dans 11 cas l'origine captive était jugée certaine, dans 4 cas il fut prouvé qu'il s'agissait de confusion avec des chiens.

(48) Données extraites de CAMPION-VINCENT, 1992.

(49) Et 2 génisses, 1 taurillon, 1 poulain.

(50) Le rapport d'autopsie du Museum conclura que l'animal provenait d'un élevage italien récemment fermé.

TABLEAU 1: AFFAIRES DE «LOUPS» EN FRANCE, 1945-1989 (39 cas)

	DATE	DEPT	LIEU	RÉFÉRENCES	TYPOLOGIE ¹
1	1945	21	Flavigny	(Beaufort 1987)	A.1
2	1947	87	Dournazac	(Beaufort 1987)	A.1
3	1951	02	Vervins	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
4	1951	48	Grandrieu	(Beaufort 1987) + presse	A.1 ou A.2 «Bête du Cézallier»
5	1951	54	Favières	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
6	1952	74	Rumilly	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
7	1952	15	La Ribeyre	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
8	1954	38	Vignieu	(Beaufort 1987) + presse	A.1 ou A.2 «Loup de l'Isère»
9	1954	44	St Jullien	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
10	1954	15	Mauriac	(presse)	B «loup»
11	1954	43	St Préjet	(presse)	B «loup»
12	1954	79	La Sauze	(presse)	B «loup»
13	1956	54		(presse)	B «loup»
14	1956	87		(presse)	B «loup»
15	1956	88		(presse)	B. «loup»
16	1956	01	La Michaille	(presse)	B «loup»
17	1958	24	St Martin	(presse)	A.2
18	1959	42	Vérannes	(presse)	B «loup»
19	1960	19	Ussel	(Beaufort 1987)	B «animal»
20	1962	33	St Philippe	(Beaufort 1987)	A.1 ou A.2
21	1963	88	Rozières	(Beaufort 1987) + presse	A.1 ou A.2
22	1968	40	Le Sen	(Beaufort 1987) + presse	A.4
23	1968	40	Luxey	(Beaufort 1987) + presse	A.2 ou A.3
24	1972	77	Gesvres	(Beaufort 1987) + presse	A.2 ou A.3
25	1972	02	Cramaille	(Beaufort 1987)	A.3 «Loup de Meaux»
26	1972	48	Aubrac	(Soulie)	A.3 «Bête de Cramaille»
27	1973	75	Paris, Parc Monceau	(Beaufort 1987) + presse	A.3
28	1974	77	Ferolles	(Beaufort 1987)	A.3 «Ida»
29	1975	91	Ozoir	(presse)	A.3
30	1975	32	Terraube	(presse)	A.3
31	1975	94	Ambleville	(presse)	B «animal»
32	1977	88	Vosges	(Beaufort 1987) + presse	A.3
33	1977	48	Aubrac	(presse)	B «Bête des Vosges»
34	1981	64	Larrau	(Beaufort 1987)	A.3
35	1987	83	Tourtour + presse	(Campion-Vincent 1992)	A.4
36	1987	06	Fontan + presse	(Campion-Vincent 1992)	A.4
37	1988	29	Landerneau	(Cornou)	A.3
38	1988	63	Chappes	(presse)	A.3
39	1989	83	Estérel	(presse)	A.3

1: *Typologie A*: affaires *fermées* (capture, mort, identification de restes) dont A1 loups sauvages survivant en France; A2: loups sauvages venus de l'étranger; A3 loups captifs, lâchers accidentels ou volontaires; A4 confusion avec des chiens. *B*: affaires ouvertes (animal demeurant mystérieux) «hypothèse quant à sa nature ou surnom». A1, A2, A3 (12 sauvages A1 ou A2; 2 hésitations entre sauvages ou captifs A2 et A3; 11 captifs A3), A4: 4 confusions avec des chiens) et B «loup» (10 de 1953 à 1988)

Depuis 1989, on compte 10 affaires d'apparitions de loups, dont 8 terminées par la capture ou la mort de l'animal⁽⁵¹⁾, et 2 demeurant mystérieuses.

Les dégâts causés par le « loup des Vosges » [cas 4] furent largement médiatisés de l'été 1994 à la fin janvier 1995⁽⁵²⁾. Une autorisation de piégeage fut donnée en juillet 1994 pour ce loup filmé fin mai, très probablement d'origine domestique. Les consignes étaient de le capturer vivant, ce qui ne put être fait en dépit de l'appât d'une femelle. Observations et dégâts cessèrent en décembre 1994 et le cadavre du « loup des Vosges » fut signalé à un journaliste qui le déterra le 25 janvier

TABLEAU 2: AFFAIRES DE « LOUPS » EN FRANCE, 1992-1999 (10 cas)

	DATE	DEPT	LIEU	RÉFÉRENCES	TYPOLOGIE ¹
1	1992, déc	04/05	Aspres les Corps	<i>Le Provençal, Dauphiné Libéré</i> , 92,12,3	A.2 ou A.3 « Loup d'Aspres »
2	1994, fév	60		<i>L'Est Républicain</i> , 94,6,23 <i>La gazette de la meute</i> , 94,03,	A3 ²
3	1994, mars(?)	48	Gévaudan	<i>La gazette de la meute</i> 94,03 ³	A3
4	1994-1995, juin-janvier	87	Vosges	(Brodu) presse: 36 articles ⁴	A.2 ou A.3 « Bête des Vosges »
5	1996, sept	15	Larzac	(Brodu)	B « loup »
6	1996, sept	05	Orrès, St André d'Embrun	<i>Le Dauphiné</i> , 96,9,18 ⁵	A2 ou A3 « louve »
7	1996, nov	15	Aubrac	(Brodu)	B « Bête »
8	1997, juil-oct	15	Laveissière	(Bracque) <i>La Montagne</i> 97,12,9	A.3
9	1999	34	près de Béziers	(Bracque ⁶)	A.3
10	1999, août	09, 66	Nohèdes	<i>Le Monde</i> 99,8,28	A.2 ou A.3

¹ Typologie A: affaires *fermées* (capture, mort, identification de restes) dont A2 loups sauvages venus de l'étranger; A3 loups captifs, lâchers accidentels ou volontaires; B: affaires *ouvertes* (animal demeurant mystérieux) « hypothèse quant à sa nature ou sur-nom ». 4 cas d'hésitation entre A2 et A3, 4 cas de loups captifs, A3) et 2 B cas mystérieux dénommés « loup » ou « bête ».

² Ses propriétaires, retrouvés, avaient déclaré la disparition d'un chien-loup

³ Loup de Mongolie, échappé du parc du Gévaudan

⁴ Du 94,6,13 au 95,1,31

⁵ Reproduit dans *La gazette de la meute* 9, été 1996: 9. On avait observé un couple de loups, la femelle a été tuée par un chasseur demeuré anonyme.

⁶ Pierre Bracque. [Notes prises par l'auteur] Propos tenus lors de la conférence-débat "Présence du loup en France" organisée par le Groupe Loup France., 28 janvier 2000, Paris

(51) Dans 4 cas, on hésitait sur l'origine, sauvage (venant de l'étranger) ou captive, des loups; dans 4 cas l'origine captive était jugée certaine.

(52) Dans la collection de l'auteur, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, figurent 36 articles, du 13 juin 1994 au 31 janvier 1995.

1995. L'animal avait été détruit par arme à feu, l'auteur de sa fin est demeuré anonyme.

Les cas de «loups erratiques» colonisant l'arc alpin depuis 1993 commencent souvent comme de mystérieuses histoires de Bêtes. Certes, rapidement, les analyses d'ADN confirment la nature du prédateur: loup et loup italien. Tous n'acceptent pas, cependant, l'interprétation de ces analyses proposée par les autorités et la science: ce loup est un loup sauvage, qui est venu «naturellement» de son domaine des Abruzzes, et penchent pour un animal évadé ou relâché, venu de captivité.

Ainsi, le loup observé dans les Pyrénées Orientales figure dans notre tableau [cas 10], car son origine continue à être objet de polémiques. La certitude d'une arrivée «naturelle» depuis la frontière italienne pour l'ONC, qui décrit un parcours vertigineux s'oppose au doute exprimé par le scientifique de terrain, conservateur de la réserve naturelle de Nohèdes où a sévi l'animal:

Par les Cévennes, puis, à travers la Montagne Noire, le Minervois et les Corbières, il se serait enfoncé dans les Pyrénées, à l'ouest du Canigou où il aurait trouvé une niche écologique favorable. («Le loup est réapparu dans les Pyrénées» *Le Monde*, 28 août 1999)

Les résultats nous parvenaient ce mois d'août: il s'agissait bien sûr d'un loup! À notre connaissance, c'est la première donnée officialisée concernant cette espèce dans les Pyrénées. Toutefois, une énigme subsiste. Le résultat des analyses indique que le loup noroïts possède un code génétique similaire à celui des loups italiens. Il n'en fallait pas plus à la presse (du *Monde* à *Paris-Match*!) pour conclure – carte à l'appui – que notre loup arrivait directement des Abruzzes! La comparaison avec le code des loups espagnols reste à faire et permettra peut-être de statuer sur l'origine du désormais célèbre canidé. (Mangeot: 17)

Des doutes analogues sont exprimés par Pierre Bracque (qui explique également par une origine de loups captifs d'autres cas de loups capturés): le loup des Pyrénées Orientales provient probablement d'un parc animalier proche:

En 1999 les loups capturés près de Béziers étaient bien nourris et peu farouches, le loup capturé au Puy de Dôme, le loup des Pyrénées Orientales étaient italiens, mais ils peuvent très bien venir de parcs animaliers voisins, il en existe un à moins de 100 km des méfaits du loup des Pyrénées Orientales⁽⁵³⁾.

La polémique concernant ce loup n'est pas close puisqu'un écho – resté sans confirmation – faisait état d'une origine espagnole⁽⁵⁴⁾.

Le rapport Bracque recommandait le marquage et l'enregistrement des loups en captivité, et la réglementation des croisements (Bracque: 11, 73). De juillet à décembre 2000, le ministère de l'Environnement (DNP) adopta, en association

(53) Pierre Bracque. [Notes prises par l'auteur] Propos tenus lors de la conférence-débat «Présence du loup en France» organisée par le Groupe Loup France, 28 janvier 2000, Paris.

(54) *La gazette des grands prédateurs*, 1, septembre 2001: 9.

avec le ministère de l'Agriculture (DGA) trois arrêtés appliquant ces mesures⁽⁵⁵⁾. Jusqu'alors aucune sommation des autorisations de détentions aux établissements n'était faite. Bien que l'on sache à peu près combien de parcs zoologiques ouverts au public existent, il n'existe pas de répertoire de ces parcs selon les espèces détenues. Quant au nombre de particuliers détenteurs de loups captifs, il est inconnu et les autorités jugeaient probable d'en découvrir en grand nombre à l'occasion de cette législation⁽⁵⁶⁾.

Le premier arrêté « soumettant à autorisation la détention de loups » concerne également les « individus hybrides dont l'ascendance récente comporte un loup », alors que les autorisations ne concernaient jusqu'ici que les établissements montrant leurs loups au public. Les particuliers sont très sévèrement encadrés, et non autorisés à faire se reproduire ou à remplacer leurs animaux⁽⁵⁷⁾. Les loups dont la détention est autorisée devront être marqués, par tatouage ou puce électronique. Le second arrêté « fixant les modalités de fonctionnement du fichier national d'identification des loups tenus en captivité » prévoyait un fichier fermé, sans ouverture sur l'extérieur⁽⁵⁸⁾. Le troisième arrêté agréait le gestionnaire de ce fichier.

Le ministère de l'Environnement estime que « les mesures de contrôle adoptées pour les loups captifs sont en place. Les DSV suivent la situation de près, y compris lorsque des hybrides de loups sont détenus. [...] Les arrêtés préfectoraux autorisant les établissements détenant des animaux sauvages sont publiés au recueil des actes administratifs de chaque préfecture; si besoin, un recensement peut être effectué rapidement »⁽⁵⁹⁾. Le ministère juge que la collation des informations détenues par les DSV dans les départements serait superflue. Le fichier se met en place, 41 demandes d'enregistrement lui étant parvenues à la fin de 2001, ce qui ne reflète donc pas encore le travail d'enregistrement effectué. Des raisons techniques expliquent ce retard qui n'a rien d'anormal, et un contrôle plus large de la détention des espèces sauvages est prévu⁽⁶⁰⁾. Il est net que la publication par le ministère d'une liste localisée des loups détenus en captivité n'est pas pour demain.

(55) Arrêtés datés: *du 19 mai 2000; publication au J.O. du 19 juillet 2000, pages 11087-9; *du 19 juillet 2000, publication au J.O. du 28 septembre 2000, pages 15170-1; *du 24 août 2000, publication au J.O. du 12 décembre 2000, page 19641. L'auteur remercie Anne-Claire Gagnon et Stéphane Lainé qui lui ont aimablement adressé copie de ces textes.

(56) Jacques Wintergest, DNP, entretien téléphonique avec l'auteur, 21 février 2000.

(57) Article 4, qui prévoit que « en cas de reproduction accidentelle, les jeunes sont, dans le délai de trois mois après leur naissance, cédés à un établissement ».

(58) Article 10 « N'ont accès aux données du fichier que le gestionnaire de celui-ci, les agents [de la DNP et de la DGA] dans la limite de leurs attributions réglementaires ». « La confidentialité du fichier est assurée d'une part par l'identification de tout consultant et d'autre part par la limitation de l'usage du fichier accordée à chaque utilisateur ».

(59) Michel Perret, DNP, entretien avec l'auteur, 12 juin 2002.

(60) Un seul laboratoire a obtenu, en mars 2002, l'agrément d'une puce électronique, procédé prévu pour la plupart des marquages. Afin que l'opération soit économiquement rentable, ces laboratoires attendent la publication, prévue prochainement, d'un texte étendant le régime d'autorisation et d'inscription dans un fichier d'identification aux espèces protégées et « aux autres espèces définies à l'annexe A du règlement communautaire d'application de la Convention de Washington ». Michel Perret, DNP, entretien avec l'auteur, 12 juin 2002.

On a dit que beaucoup des détenteurs «privés», ne montrant pas leurs loups au public, tentaient des opérations d'hybridation, souvent infructueuses⁽⁶¹⁾. Aux États-Unis, on estime qu'il existe 300 000 propriétaires d'hybrides chiens-loups (Fischer: 39). Deux équipages de chasse à courre de l'Ouest de la France utilisent des hybrides chien-loup (1/4 ou 1/8 de sang). Non officielle, la pratique est cependant connue⁽⁶²⁾. Ces pratiques d'hybridation ne sont pas nouvelles, mais elles ont sans doute été renforcées par la fascination contemporaine dont le loup est l'objet en tant qu'emblème de l'idéologie écologique.

TRANSFORMATION DE L'IMAGE DU LOUP: TOUJOURS UN COMBLE

Menée depuis une bonne trentaine d'années, la politique de protection, réhabilitation et réintroduction d'espèces autrefois considérées comme nuisibles: rapaces, serpents, lynx, loups et ours se base sur des conceptions nouvelles de l'univers. À l'ancienne dichotomie, qui distinguait dans la nature les espaces cultivés et humanisés procurant des ressources et les espaces sauvages dont l'expansion menaçante devait être contenue, a succédé une opposition entre l'industrie (qui inclut l'agriculture hautement productive) et la nature. Cette nature mêle les espaces ruraux en marge de cette haute productivité et la nature sauvage dans les parcs naturels, l'ensemble devant être géré par les scientifiques. La nature devient ressource à défendre contre les envahissements des hommes, et l'animal sauvage nuisible ou malfaisant d'hier, réhabilité et réintroduit, se transforme en emblème de ces espaces reconquis sur les hommes pollueurs, de cette nature protégée à nouveau équilibrée. (Micoud, Labeyrie & Chantrel)

La notion d'animaux nuisibles, parce que gênant les productions des hommes, voire les hommes eux-mêmes, n'a plus de légitimité. Si un animal est dangereux, ce ne peut être qu'après un contact, polluant sans doute, avec l'homme⁽⁶³⁾. Purifiés de toute trace de dangerosité⁽⁶⁴⁾, les animaux sauvages, deviennent proches du rapport à la personne et sont promus par la culture de masse⁽⁶⁵⁾.

(61) Ainsi, en région parisienne en 1996, le père d'une jeune meurtrière avait été poursuivi pour détention d'une louve et de plusieurs huskies sans certificat de capacité. La louve, confisquée, avait été transférée à Vincennes. («Gournay: trop de loups chez le père de la tueuse» *France-Soir*, 18 avril 1996).

(62) «Les hybridations existent pour les meutes de chiens de chasse à courre où l'équipage de la Bouillèrie ou celui de Champchevrier à Tours comportent des chiens ayant 1/4 ou 1/8 de sang loup (1/2 ne serait pas utilisable). Ce n'est pas une pratique nouvelle mais une tradition de la vénerie, très fréquente autrefois, que de "tremper le sang" par ces hybridations.» (Gilbert Simon [Directeur du Conseil Supérieur de la Pêche, ex-directeur de la DNP] entretien avec l'auteur, 29 décembre 1999). Un documentaire télévisé, projeté dans la série «Histoires Naturelles» sur TF1, existe sur cet équipage. (François Poplin entretien avec l'auteur, 1^{er} mars 2000)

(63) Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, quand des ovins avaient été tués en grand nombre dans les affaires de «bêtes», ce comportement était unanimement qualifié d'aberrant si le coupable se révélait être un animal sauvage, et le contact avec l'homme alors rituellement évoqué.

(64) Comme en témoigne l'emploi officiel de l'expression «animal vivant à l'état de liberté naturelle».

(65) Les exemples sont innombrables, nous nous limiterons à citer deux films célèbres: *Danse avec les loups* (Kevin Costner, 1990); *L'ours* (Jean Jacques Annaud, 1988).

Dans une évolution symétrique et inverse, les animaux de ferme d'hier, le bétail produit pour notre consommation s'éloignent, et il conviendrait plutôt de les appeler animaux industrialisés car ils ne sont plus que matière première de l'industrie alimentaire. Comment ne pas remarquer chez les écologistes l'absence de compassion pour les animaux domestiques victimes du loup et l'intérêt exclusif pour leurs prédateurs. Deux chroniqueurs, l'un français pour le loup, l'autre suisse pour le lynx, s'en étaient d'ailleurs émus pendant l'été 1999 :

Au nom du naturisme un peu niais, on a réintroduit dans les montagnes françaises les ours et les loups qui en avaient été éliminés; et la paix des pâturages en avait été améliorée. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que ces ré-acclimatations n'aient pas été, parfois, clandestines. [...] Certes les moutons sont indemnisés, tout comme les paysans dont on abat tout le troupeau si un cas de vache folle est constaté. Dans les deux cas, cependant, et c'est là qu'on peut parler d'absence de sensibilité, de sensiblerie dévoyée, les protecteurs des loups et des ours comptent pour rien la peine des hommes. [...] Les politiciens pourraient peut-être exhorter les professionnels du cœur à sens unique à dispenser au moins autant de sollicitude à l'égard des hommes de la terre qu'à l'égard des bêtes sauvages. Car la chasse involontaire au berger peut être assimilée, avec des nuances, à une inconsciente chasse à l'homme. (Eric Ollivier, «Le loup et les agneaux» *Le Figaro*, 29 septembre 1999: 10)

Depuis que l'homme a décidé de mettre un collier au lynx des alpages et de faire paître les moutons à l'état sauvage, le monde alpin a perdu la tête. Les prédateurs sont étroitement surveillés alors que les troupeaux sans berger deviennent le garde-manger du nouveau conquérant des Alpes. Autre changement de mœurs: le mouton n'a plus de prénom mais tout le monde connaît la famille de «Tito», le lynx de Charmey, dont la mère «Tana» a été découverte sans vie lundi soir au pied d'une falaise près du col du Jaun. (Willy Boder, «Quand le chamois tue le lynx» *Le Temps*, 24 juin 1999: 1)

Les amis passionnés des loups se sont lancés dans une vaste entreprise de réhabilitation, affirmant que les loups n'ont jamais tué personne, sauf les loups enragés et encore.

La bête du Gévaudan

Le *Trésor de la langue française* définit encore la Bête du Gévaudan comme un «animal qui sema la terreur dans une grande partie de la France de 1765 à 1787, et qui se révéla être un loup-cervier⁽⁶⁶⁾» et quelques publications d'historiens parlent encore de plusieurs loups meurtriers se succédant alors dans la région (Delort, Delperrié, Pincemaille). On s'est également montré attentif à la construction légendaire entourant la Bête (Le Roy Ladurie, Velay-Vallantin), et il est significatif qu'un article d'une amie des loups (Carbone 1991, Carbone & Le Pape) présente la Bête du Gévaudan dans la catégorie des créatures imaginaires (Carbone 2000).

(66) Autre nom du lynx. Pour le *Robert*, édition de 1993 «Lynx des régions boréales d'Eurasie»

Dans la plupart des ouvrages et articles contemporains, cependant, l'histoire de la Bête du Gévaudan est réécrite de façon fantastique, afin d'innocenter les loups: la Bête était un tueur sadique, un protestant réglant ses comptes avec les Lozériens catholiques, un animal féroce manipulé par un méchant seigneur (Barloy 1985, Louis, Ménatory 1976). La tendance remonte au début du siècle dernier, et le Dr Puech en a été l'initiateur lors d'une communication à l'Académie de Médecine de Montpellier en 1910. «La thèse du Dr Puech ne repose sur aucun fondement sérieux. Pourtant, sans doute parce qu'elle est au goût de notre siècle [...] elle a été reprise dans divers livres, opuscules, articles». (Delperrié: 251) Puech se basait lui-même sur l'ouvrage considérable (1040 pages) de l'abbé Pourcher, paru en 1889 qui défendait une thèse totalement oubliée aujourd'hui: «La Bête était un animal surnaturel envoyé par Dieu pour punir les hommes de "la suppression de la fête de Saint Séverien, premier évêque de Mende et l'abandon de la liturgie romaine"» (Delperrié: 243 citant Pourcher).

Les accusations reviennent à l'envoyeur avec le film à succès de Christophe Gans sur la Bête du Gévaudan, le *Pacte des loups* (2000) qui fait du curé le tueur – sadique, mais également désireux de ramener ses ouailles à Dieu par la peur – traqué avec l'aide d'un chasseur formé par les Indiens d'Amérique, détenteurs aujourd'hui d'une réputation de sages proches de la nature:

Fernand Niquay, amérindien du Québec invité à un colloque organisé au printemps 2000 par FNE à Paris «sût nous dire, avec des mots simples comment le loup est pour les amérindiens un frère, un médecin, un enseignant. Comment il parle encore le même langage que les plantes, les rivières, le vent, comment il sait, lui, encore écouter». (*La gazette de la meute* 25, décembre 2000: 9)

Les loups anthropophages?

Les campagnes affirmant que le loup n'avait jamais tué personne ont connu grand succès et changé l'opinion commune. Il peut sembler que j'accorde une importance bien exagérée à des affirmations d'intention généreuse. Mais ce changement radical d'orientation n'est pas mineur, il bouleverse l'ensemble de notre bestiaire symbolique. Le déni des données historiques n'est d'ailleurs pas limité aux auteurs populaires de grande diffusion, tel Gérard Ménatory (1976 & 1990).

Le caractère mythique des positions des scientifiques contemporains concernant le loup a ainsi bien été mis en valeur dans le travail universitaire mené par Sophie Bobbé (Bobbé 1998), travail repris dans un ouvrage présenté dans ce numéro (Bobbé 2002). Biologistes et écologues nient les données historiques qui attestent l'anthropophagie du loup, cependant cette peur dé-légitimée est toujours présente dans leur discours:

Les écologues réfutent les témoignages d'archives et affirment ne pouvoir se prononcer sur la situation au cours des siècles précédents. Ces scientifiques et idéologues font table rase du passé, niant toute légitimité aux travaux des chroniqueurs et autres auteurs. Lorsque les données se font plus précises, les biologistes invoquent la rage. [...] Véritable entreprise qui dédouane le loup de tout larcin et rapine et

le dénature, faisant de lui un animal pacifique, plus proche de l'herbivore que du prédateur.

Sur une bonne soixantaine d'ouvrages consultés traitant du loup [...] le thème de la dévoration et son ancrage historique sont systématiquement traités dans un chapitre consacré à la rage. [...] Un tel parti pris sous-entend : jamais un loup sain n'agirait de la sorte. Cette remarque, au vu du nombre d'accidents sur l'être humain, tend à faire de tous les loups des siècles passés des animaux malades.

Cette entreprise de dénégation, à sa façon, sert aussi, contrairement au but recherché, à réactualiser la peur, à la réactiver au lieu de la délégitimer. Comme si les écologistes percevaient bien que leur argumentaire n'est pas à la hauteur de cette peur du loup. Répéter de façon incessante qu'elle est infondée n'est rien d'autre qu'une forme d'exorcisme de la crainte que cette peur du loup puisse à tout moment resurgir, à travers un fait divers par exemple. (Bobbé 1998 : 323-4, 327)

Cet intérêt porté à la réalité de l'anthropophagie lupine caricature l'image du loup dans les traditions populaires, qui était bien plus complexe que celle d'un ennemi du genre humain. Bien que l'étude d'une telle image dépasse le propos de cet article, on signalera la fine étude de François de Beaulieu sur les traditions bretonnes et les ouvrages de Daniel Bernard (1981, 2000). Ces publications très riches sont malheureusement d'une qualité exceptionnelle parmi les nombreux ouvrages consacrés au loup.

Échanges, fiction, militantisme : le loup du rejet à l'emblème

Hank Fischer donne des éléments intéressants sur la transformation de l'image du loup, qui était également très négative aux États-Unis. Le rôle des biologistes a bien sûr été capital. Un des avocats les plus influents, le Canadien Douglas Pimlott, avait saisi l'importance des échanges avec notre espèce :

[Vers 1960, Pimlott] trouva un moyen de permettre un contact direct avec les loups. Ses recherches lui avaient indiqué que les loups réagissaient non seulement à des enregistrements de hurlements de loups, mais aussi à des imitations humaines de ces sons hallucinants. Après ses conférences, il entassait des gens dans des voitures, les convois dépassant parfois 150 véhicules, et l'on partait vers des lieux écartés éclairés par la lune. Arrivé à destination, le groupe hurlait, espérant une réponse d'un loup. Leur succès les exaltait. (Fischer : 36)

Exploitant les découvertes des scientifiques sur la vie sociale du loup, le Canadien Farley Mowat les transforma en un témoignage personnel. Son célèbre *Never Cry Wolf* (1963, publié en France en 1974 et 1984 sous le titre « Mes amis les loups ») fit l'objet d'un compte-rendu sévère de Pimlott qui le décrivit comme :

Basé sur un gramme de vérité : il [l'auteur] a bien travaillé pour le Service canadien de la faune sauvage, et il a observé des loups [en 1948]. [...]. Mais le reste du livre est un mélange d'inventions, de fantasmes et de données publiées par d'autres chercheurs auxquels ils ne se réfère nullement. [L'ouvrage aurait été acceptable] s'il

avait été présenté comme ce qu'il est, une fiction construite à partir de faits réels. Sa présentation comme document est à tout le moins déplorable⁽⁶⁷⁾ (Pimlott).

Mowat s'était inspiré, en particulier, de l'étude très influente d'Adolph Murie *The Wolves of Mount McKinley*, publiée en 1944. Mais son ouvrage « fit plus pour éveiller l'intérêt envers les loups que toutes les études scientifiques antérieures » (Fischer: 38).

Un moment important fut la publication du livre de David Mech, *The Wolf: The Ecology and Behavior of an Endangered Species*, en 1970. Cet ouvrage se terminait sur un vibrant appel à l'action :

Afin que le loup survive, ses ennemis doivent être mis en minorité. Ils doivent être dominés en cris, en argent, en votes. Leur attitude étroite et tendancieuse doit être contrebalancée par une attitude basée sur une compréhension des processus naturels. Finalement, leur haine doit être vaincue par un amour pour l'ensemble de la nature, pour la vie sauvage inviolée [*unspoiled wilderness*] et pour le loup comme partie intégrante des deux. (Fischer: 37-38, citant Mech)

Une opinion publique circonspecte

L'opinion publique générale persiste dans une prudente réserve face aux loups. La vigueur avec laquelle les autorités et associations nient, en France, toute opération de réintroduction ayant pu conduire à son retour, en est un indice. Un autre indice est l'attitude des autorités menant, aux États-Unis, des opérations de réintroduction de l'animal. Si les opérations de réintroduction animale personnalisent et dotent de prénoms humains leurs sujets, « Elisa », « Tito » pour les lynx des Vosges ou de Suisse, « Melba », « Pyros » pour les ours des Pyrénées, l'attribution de prénoms est interdite aux biologistes qui pistent les loups réintroduits dans le Parc de Yellowstone puis dans l'Idaho et ils doivent utiliser des chiffres: ainsi « 2 » pour le mâle alpha de la meute ayant colonisé un plateau du Nord Ouest du Yellowstone (Chadwick) ou « B45 » pour la femelle ayant parcouru en 1999 300 miles depuis l'Idaho jusqu'en Oregon – mais avant qu'elle ne soit capturée et renvoyée dans l'Idaho un écolier l'avait surnommée *Freedom* (Holloway).

Utilité symbolique des animaux négatifs

Les animaux sont normalement prétexte à un discours métaphorique et analogique sur la société des hommes. Le rejet de ce mode de pensée par les scientifiques et les écologistes crée un malaise dans le grand public, toujours attaché à cette « pensée sauvage » créatrice de métaphores, d'associations, de symboles culturels et d'emblèmes. Dans cette perspective, l'existence d'espèces animales perçues négativement et objet de tabous est une nécessité logique. Si parler de l'animal c'est aussi parler de l'homme, il faut pouvoir dire le mal comme le bien. Ce n'est pas défendre des pratiques cruelles envers certaines catégories d'animaux que de faire remarquer que les animaux négatifs sont « bons à penser ».

(67) L'auteur remercie Gilles Le Pape qui lui a permis de consulter ce document.

À travers les genres de la conversation et de la narration orale, comme par le biais des productions de la culture de masse et de la littérature enfantine, au moyen de « l'ostension »⁽⁶⁸⁾ et des élaborations de la culture savante (littérature sérieuse et connaissance scientifique), nous construisons autour des animaux sauvages – et particulièrement des animaux négatifs – des créations symboliques collectives qui, mettant en scène leur irruption, délimitent la société des hommes (Gillepsie & Mechling, Oring). Bien que le mode de pensée dominant leur soit contraire, on note une persistance de l'emploi d'animaux négatifs dans la propagande et la publicité, persistance rituellement dénoncée comme « superstition moyenâgeuse » sans que l'on s'interroge sur les racines psychologiques et logiques de ces phobies. Sauvage, au sens de hors-la-loi, a peut-être disparu du discours socialement toléré sur l'animal, mais dans la jungle des cités modernes la désignation péjorative des jeunes délinquants ou rebelles fait souvent appel à des métaphores de sauvagerie et d'animalité incontrôlée dont les loups demeurent l'emblème. Que l'on songe au terme de « sauvageons » employé en 1999 par Jean-Pierre Chevènement, alors Ministre de l'Intérieur à propos des actes de vandalisme des « jeunes des cités ».

Dans le champ fictionnel, la figure gratifiante de celui qui passe la frontière et est à la fois humain et animal, se déclinait hier dans des récits parfois fantastiques, parfois véristes (qui transformaient ces meneurs de loups ou loups-garous en envoyés de méchants seigneurs), et continue une brillante carrière contemporaine. Ainsi le roman de Fred Vargas, *L'homme à l'envers*, un succès de librairie en 1999, est une histoire de loup-garou (et de vengeance toute humaine) qui commence dans le Mercantour. Personnalité très populaire auprès des magazines, imprimés ou télévisés, la jolie « pianiste aux loups » Hélène Grimaud serait sans doute bien étonnée si on lui disait que – lorsque les câlineries qu'elle échange avec les loups qu'elle héberge dans le jardin de sa maison de New York sont photographiées et filmées avec complaisance – elle joue un rôle de passeur proche des anciens meneurs de loups qui terrorisaient les campagnes du XIX^e siècle.

ANALYSE INTÉGRANT LES VÉRITÉS DES RUMEURS

Parmi les réactions au retour des animaux sauvages, il en est qui sont généralement jugées peu dignes d'intérêt : ce sont les rumeurs, les affirmations non reconnues par les autorités. Pourtant l'étude de ces rumeurs permettait de prévoir et permet d'interpréter les réactions sociales inattendues observées, montrant que les réintroductions de prédateurs n'allaient pas de soi et suscitaient des réactions contrastées, hostiles de façon détournée tout autant qu'approbatrices. J'ai publié plusieurs articles et études sur ces sujets, et j'en résumerai ici les conclusions (Campion-Vincent 1990, 1992, 1996 ; Campion-Vincent & Renard).

(68) Comportement imitant le scénario d'une rumeur ou d'une légende, qu'on croit ou non à celle-ci. (RENARD : 125)

Une des plus célèbres des rumeurs et légendes urbaines, apparue dès les années soixante, est celle des alligators qui hanteraient les égouts de New York. C'est une histoire de lâchers d'animaux : ramenés de Floride par des touristes insouciant pour amuser les enfants, les bébés alligators seraient précipités par les toilettes jusque dans les égouts lorsqu'ils deviennent encombrants. Bien des faits réels correspondent à cette histoire : ainsi de nombreuses tortues naines d'aquarium sont relâchées dans les étangs de nos contrées lorsqu'elles grandissent trop et la Société d'Herpétologie du Museum a mené en 1993 une campagne à ce sujet, soulignant les dangers que les importations incontrôlées de tortues de Floride faisaient courir à la faune locale. Sa longue popularité est surtout due cependant, à sa valeur symbolique. Ce récit est une métaphore de l'impossibilité de dominer totalement la nature sauvage, et un commentaire sur l'inhumanité de la grande métropole contemporaine anonyme, jungle de tous les dangers.

Les lâchers de vipères

Apparues dès 1976, les rumeurs de lâchers de vipères sont restées très actives jusqu'en 1985. Elles se sont ensuite stabilisées en croyance, encore évoquée de nos jours dans certains milieux, au « fait » que des vipères sont ou ont été lâchées intentionnellement à une grande échelle. Leur apparition est liée aux mesures de protection d'espèces animales adoptées en 1979, qui incluaient les reptiles⁽⁶⁹⁾. Dès 1962, renforcées en 1972, des mesures de protection avaient été adoptées pour les rapaces, dont certaines espèces, les buses par exemple, étaient perçues négativement. L'expression animal protégé appliquée à des espèces comme les buses et surtout les vipères choque une population par ailleurs incapable de distinguer entre serpents venimeux et non venimeux.

Comment rendre compte des éléments irrationnels que comportent souvent ces rumeurs, des affirmations de lâchers de vipères par hélicoptère en particulier ? Cet élément fantastique invalide les interprétations par une conspiration proposées dans les années quatre-vingt par des écologistes, affirmant que ces histoires étaient fabriquées par leurs ennemis (chasseurs surtout) afin de leur nuire. On n'imagine pas, en effet, des propagandistes organisés utilisant un tel élément dans une campagne. L'explication liée à la fréquence de l'utilisation de l'hélicoptère en milieu rural n'est pas plus convaincante, des « confusions » n'existant que si elles s'appuient sur des « convictions » préalables.

Cet élément fantastique des hélicoptères est pourtant au cœur de l'histoire, car il unit des dimensions opposées, ce qui est une des fonctions de la pensée symbolique. Bien que ses créateurs et diffuseurs anonymes n'en soient pas conscients, cette histoire fait écho à d'anciens thèmes légendaires :

(69) En application de la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976 qui déclarait d'intérêt général la « préservation des espèces animales et végétales et le maintien des équilibres biologiques auxquels elles participent ». L'achat, vente, exposition ou transport des reptiles protégés était interdit par la loi, la destruction demeurant toutefois autorisée pour les deux espèces venimeuses les plus répandues *Vipera Aspis* et *Vipera Berus*.

- De mystérieuses averses animales de lézards, serpents, salamandres, crabes, crevettes et escargots, des pluies de grenouilles et de poissons, de toutes sortes de créatures visqueuses et négatives, attestées dans les anciennes chroniques et encore signalées sporadiquement de nos jours (Mitchell & Rickard: 72-81 et 89-96).
- Des récits traditionnels à propos de la mort du jeune dénicheur, mordu par une vipère lovée dans le nid qu'il est venu piller, récits dans lesquels le serpent terrestre apparaît comme proche des oiseaux⁽⁷⁰⁾.

On peut également⁽⁷¹⁾ songer à un lien de contiguïté métonymique entre les pales tournoyantes de l'hélicoptère et les replis ondoyants du serpent.

L'histoire des lâchers de vipères est une production symbolique collective qui permet l'expression simultanée des idées et sentiments contradictoires qui coexistent en ces temps de changements radicaux des conceptions de la nature, de pensées à demi-formulées qui circulent à propos des pratiques de protection et de réintroduction d'espèces sauvages hier rejetées et peut-être toujours objets de tabous. Ces pratiques sont à la fois considérées comme positives et comme dangereuses, car elles pourraient rompre l'équilibre naturel et entraîner un retour de la sauvagerie. C'est aussi un récit accusateur, qui déclare que la nature – y compris les espèces dangereuses pour l'homme – est préférée au bien-être des groupes humains par les écologistes.

La pensée métaphorique fonctionne dans bien des contextes différents et les affirmations de lâchers d'animaux concernent bien d'autres espèces que les vipères, surtout les lynx, ours et loups connaissent une diffusion mondiale: en Italie⁽⁷²⁾ comme aux États-Unis⁽⁷³⁾ les gestionnaires de la faune sauvage sont couramment accusés de lâcher des espèces hier « nuisibles ».

L'hélicoptère est présent dans les accusations accompagnant, en Italie, l'expansion des loups depuis les Abruzzes, comme l'indiquent les citations suivantes, tirée l'une de l'article d'un zoologiste, l'autre d'une lettre du « père du loup italien », Luigi Boitani dont l'action fut à l'origine des mesures de protection du loup adoptées en 1973 en Italie :

Les récits des chasseurs et ceux qui en général proviennent du monde rural décrivent une sorte de psychodrame collectif qui voit des troupeaux de loups, parachutés d'hélicoptères ou à tout le moins nourris par parachutages, qui sont observés

(70) Solange Pinton et Yvonne Verdier, anthropologues, entretiens avec l'auteur, 1989. Ce récit a une base naturaliste, puisque certaines couleuvres, plus répandues que les vipères, vivent également dans les arbres et pillent les œufs. Gérard Naulleau, naturaliste, entretien téléphonique avec l'auteur, 1989.

(71) Suggestion présentée par François Poplin lors de la discussion ayant suivi l'exposé de l'auteur à son séminaire, le 1^{er} mars 2000.

(72) « Dove volano le vipere. Rettili paracadutati in Valsusa? » *La Stampa* 13 octobre 1989

(73) Des rumeurs affirmant que le Service de la faune sauvage de l'État du Kentucky procède à des lâchers de serpents à sonnettes, parfois à partir d'hélicoptères, afin de contrôler la population de dindons sauvages sont rapportées dans le *Kentucky Herald* du 9 janvier 1997, entraînant le commentaire désabusé d'un porte-parole du Service « ces bruits reviennent périodiquement, nous ne savons pas comment ou pourquoi ». Jan Harold Brunvand, e-mail à l'auteur, 10 janvier 1997.

à toutes heures du jour ou de la nuit et se soucient peu de la présence humaine (Marsan : 56).

Il est utile de rappeler comment, même en Italie, chaque fois que du côté des bergers ou des éleveurs on veut s'opposer au loup, on accuse le gouvernement, les régions, l'administration forestière, le WWF et quantité d'autres organismes de l'avoir réintroduit en ignorant volontairement l'évidente dynamique de cette espèce en Italie et sa capacité de dispersion. (Fax de Luigi Boitani à la directrice du PNM, cité dans Dobremez : 162)

Les cas d'apparitions de loups, indice de l'existence de loups captifs, ont été présentés plus haut.

Les félins-mystères

Il existe cependant bien d'autres cas où l'apparition d'une « Bête » est interprétée comme indice de l'existence d'un félin ou d'un fauve exotique : puma, panthère ou lion. Presque tous ces cas demeurent mystérieux : l'animal est vu, recherché, mais s'évanouit dans la nature. Lorsqu'il y a appel à des experts, ceux-ci concluent que l'anomalie peut être expliquée par la présence d'un animal domestique divagant (chien surtout) et par une sur-interprétation du public. Toutefois, le public concerné rejette énergiquement ces conclusions, maintient la thèse d'un animal sauvage (les lynx n'ont-ils pas été réintroduits en France et en Suisse?), ou d'un animal captif relâché volontairement dans un but malveillant. Les histoires de félins-mystères comportent donc un aspect lâchers d'animaux.

Les affaires de félins-mystères correspondent à un vif intérêt pour les intrusions du sauvage parmi nous. Elles reprennent et réinterprètent des matériaux traditionnels (Meurger). Partout et de tout temps on a cru à l'existence d'animaux fabuleux et surnaturels, et parallèlement à l'importance croissante de l'approche scientifique, ces récits traditionnels et mythiques se sont chargés d'une précision parfois bien artificielle et ont engendré des légendes contemporaines solidement enracinées dans leurs terroirs. Ces légendes affirment la présence de témoins survivants de notre passé préhistorique (monstres des lacs, dont le plus célèbre est celui du Loch Ness, ou créatures velues para-humaines qui, comme l'ours, enlèvent des humaines tels *l'Almasty* du Caucase ou le *BigFoot* américain).

Le schéma est ancien. Situé dans le Jura Suisse, un article du XIX^e siècle décrit déjà une affaire typique de félin-mystères. Dégâts mystérieux aux troupeaux que l'on hésite à attribuer à des loups ou à des lynx ; mobilisation populaire ; un anglais de passage ayant séjourné en Inde parle de tigres, puis c'est l'hypothèse de la ménagerie, description comique de la battue infructueuse des gendarmes. On trouve enfin les coupables :

C'étaient simplement deux chiens de contrebandier que leur maître nourrissait sans doute assez chichement, qui n'avaient trouvé rien de mieux que de s'approvisionner de côtelettes fraîches au détriment des moutons de la localité ; l'un d'eux fut tué tenant encore à la gueule un gigot tout saignant. (Les panthères du Jura, Almanach Vermot 6-8 septembre 1895)⁽⁷⁴⁾.

En France, on compte 20 affaires de 1978 à 1989, et 20 de 1991 à 2000⁽⁷⁵⁾. Ce sont les affaires connues, mais il existe de nombreux cas et incidents qui demeurent inconnus – une vision inhabituelle isolée, non communiquée hors du cercle des proches. Si certaines affaires sont d'importance nationale, dans l'ensemble ces apparitions constituent des occurrences discrètes, qui demeurent inconnues dans de larges secteurs de la population française.

La presse participe largement à l'élaboration de ces cycles d'agitation autour d'anomalies, souvent traités de façon ludique. Quelques exemples de traitement médiatique depuis 1993 (cf. Tableau 4) :

En 1993, on note des apparitions d'une panthère noire en août et septembre à St Girons (Couserans) [cas 3], puis une furtive « Chasse au lion en Béarn », en octobre [cas 5]⁽⁷⁶⁾ ; dans l'Hérault en 1997 [cas 14] c'est une mini-apparition en trois titres « Un lion insaisissable entre Agde et Béziers », « Bessan : toujours pas de trace du lion », « La lionne ne serait qu'un gros chien »⁽⁷⁷⁾.

Une longue traque au « puma » dans la région parisienne à l'été 1994 [cas 6] commence avec « La bête qui hante la forêt de Chantilly », le 31 juillet se poursuit par les titres d'août « Recherche puma désespérément » le 12, suivi par l'hypothèse proposée par le spécialiste du Museum « Et si ce n'était qu'un chien ? » le 13, avant la conclusion « Le vrai faux puma a été capturé » le 15, (il s'agissait d'une chienne briarde de couleur fauve)⁽⁷⁸⁾.

La forêt de Chizé fut fermée aux promeneurs près de deux ans car en octobre 1995 on y avait aperçu un puma qui ne reparut plus (Dumerchat) [cas 4]. Cependant, un mystérieux puma ayant été aperçu dans la Vienne en septembre et octobre 1999 [cas 19], la presse régionale (9 articles dans *Centre-Presse* et la *Nouvelle République*⁽⁷⁹⁾) s'interroge : serait-ce le puma de Chizé, réapparu deux ans plus tard ?

En juin, et juillet 1999, dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Haut Var, des incidents sont interprétés comme preuve de l'activité de lynx agressifs. En juin, les incidents n'atteignent pas la presse, mais un dossier sera transmis par la gendarmerie à l'ONC, qui répondra le 23 septembre que les éléments transmis ne permettent pas d'identifier la présence d'un lynx [cas 16]. En juillet, des bergers gardant des troupeaux à Esclapon, sur les hauteurs de Mons dans le Haut-Var, affirment avoir perdu plus de 100 brebis depuis la mi-avril, en raison des attaques

(74) Je remercie Jean-Louis Brodu qui m'a fourni ce document.

(75) Voir les Tableaux 3 et 4 pages 44 et 45. J'ai fait largement appel aux données rassemblées par Jean-Louis Brodu, pionnier des études sur ces phénomènes, dans sa dernière publication.

(76) « Chasse au lion en Béarn » *Le Parisien*, 14 octobre 1993. « Le mystère de la bête du Béarn » *L'Événement du Jeudi*, 4-10 novembre 1993.

(77) *Midi Libre* 15, 16, 17 septembre 1997. Merci à Michel-Louis Rouquette, qui m'a communiqué ces articles.

(78) *Le Parisien*, 30 au 30 juillet 1994. « Le puma va avoir la peur de sa vie » *France-Soir*, 30 juillet 1994, Dossier du jour. *Libération*, 12 août 1994. « Puma en cavale : Et si ce n'était qu'un gros chien ? » *France-Soir*, 13 août 1994. « Le vrai faux puma a été capturé » *Le Parisien*, 15 août 1994.

(79) Du 1^{er} septembre au 10 octobre. Merci à Pierre Chevrier qui m'a communiqué ces articles.

TABLEAU 3 : AFFAIRES DE FÉLINS-MYSTÈRES EN FRANCE, 1978-1989 (20 cas)

	DATE	REGION	DEPT	LIEU	RÉFÉRENCES	TYPLOGIE ¹
1	1978	PACA ²	83	Montaiguet	(Brodu)	B « puma »
2	1978	PACA	13	Géménos	(Brodu)	B « puma »
3	1982	Pays de la Loire	44	Pornic	(Brodu/Meurger)	B « panthère »
4	1982	Midi-Pyrénées	32	Lagraulas	(Barloy 1990)	B « puma »
5	1982	Limousin	23	Noth	(Brodu/Meurger)	B « lionne »
6	1983	PACA	83	Valescure	(presse)	B « puma »
7	1984	Rhône-Alpes	38	Lieudieu	(Brodu)	B « lionne »
8	1985	Aquitaine	33	Sadirac	(presse)	B « panthère »
9	1986	Nord-Pas de Calais	62	Le Touquet + presse	Barloy 1990)	B « panthère »
10	1986	PACA	83	Région d'Aix	(Brodu)	B « puma »
11	1987	PACA	13	Camargue	(presse)	B « lycaon »
12	1987	PACA	83	Saint-Maximin	(Campion-Vincent 1992)	B « puma »
13	1987	PACA	83	Tourtour	(Campion-Vincent 1992)	B « lionne » (et A.4)
14	1987	PACA	83	Agay	(Campion-Vincent 1992)	B « puma »
15	1987	PACA	83	Canjuers ³	(Campion-Vincent 1992)	B « bête »
16	1988	PACA	83	Cuers	(presse)	B « puma »
17	1988	Rhône-Alpes	26/84	Savoillans	(Campion-Vincent 1992)	B « panthère »
18	1988	Rhône-Alpes	26	Suze-la-Rousse	(Campion-Vincent 1992)	B « félin »
19	1988	Rhône-Alpes	26	Réauville	(Campion-Vincent 1992)	B « fauve »
20	1989	PACA	83	Estérel	(Campion-Vincent 1992)	B « lion » (et A.4)

¹ Typologie A affaires fermées (2 A4 confusion avec des chiens). B animal demeurant mystérieux « appellation ou surnom » : 18 cas sur 20.

² Provence-Alpes-Côte d'Azur.

³ En 1999, on considère que cette région abrite des loups depuis plusieurs années. *La gazette de la meute*, 27, mai 2001 : 14-15.

d'un lynx, qu'un berger affirme avoir observé tandis qu'il se lovait au soleil [cas 17]⁽⁸⁰⁾. À Méailles, Alpes-de-Haut-Provence, une jeune femme affirme avoir été griffée aux avant-bras par un lynx lorsqu'elle descendait à la cave vers 23 h 45, le 7 juillet [cas 18]. Gendarmerie, ONF, société de chasse sont venus constater ses griffures et un mois plus tard le président de la société de chasse déclare au reporter qu'il « n'est pas surpris de la présence du lynx. Il la considère comme tout à fait plausible car il y a de plus en plus de coïncidences. Il y a quelques jours ses enfants ont entendu une bête respirer à 50 mètres d'eux⁽⁸¹⁾. »

Le 25 juillet 2000, la presse fait écho avec des titres enjoués aux témoignages affirmant la présence de deux félins dans la région de Picquigny (Somme) [cas 20]. *France-Soir* va jusqu'à publier en couverture la photo de deux tigres de belle taille,

(80) « Une centaine de brebis victimes d'un... lynx » *Var Matin*, 10 juillet 1999.

(81) « Le lynx serait-il de retour dans les Alpes-de-Haute-Provence ? » *La Provence*, 13 août 1999 et « Le lynx rôde dans l'arrière-pays niçois » *Le Figaro*, 17 août 1999.

TABLEAU 4 : AFFAIRES DE FÉLINS-MYSTÈRES EN FRANCE, 1991-2000 (20 cas)

	DATE	REGION	DEPT	LIEU	RÉFÉRENCES	TYOLOGIE ¹
1	1991, déc	Pays de la Loire	40	Messanges	(Brodu)	B « panthère »
2	1993, avril	Ile de France	75	Paris, Foire du Trône	(Brodu)	B « lion »
3	1993	Midi-Pyrénées	09	St Girons Couserans	<i>La Montagne</i> , 93,8,25 <i>La Dépêche du Midi</i> , 93,9,27	B « panthère noire »
4	1993, 1994, août-jan	Haute- Normandie	27	Forêt de Bord	(Brodu) <i>L'Est Républicain</i> , 94,6,23	A.3 ² puma, « Kiwi »
5	1993, oct-nov	Aquitaine	64	Béarn	(Brodu) <i>Le Parisien</i> , 93,10,14 <i>L'Evenement du Jeudi</i> , 93,11,4	B « puma » « lion »
6	1994, juil-août	Ile de France	60	Roissy, Forêt de Chantilly, Méru	(Brodu) presse : 9 articles ³	A4 « puma »
7	1995, oct	Poitou- Charentes	79	Forêt de Chizé	(Brodu) <i>Le Point</i> , 96,6,8	B « puma »
8	1996, fév	Languedoc- Roussillon	11	Baraigne	(Brodu)	B « panthère »
9	1996, mai	PACA ⁴	06	Nice	(Brodu)	B « puma »
10	1996, août	Languedoc- Roussillon	66	Ille-sur-Têt	(Brodu)	B « panthère »
11	1996, août	Haute- Normandie	76	Dieppe	(Brodu)	B « lionne »
12	1997, juil	Midi-Pyrénées	31	Muret	(Brodu)	B « puma »
13	1997, juil	Auvergne	43	Bas-en-Basset	(Brodu)	B « lion »
14	1997, sept	Languedoc- Roussillon	34	Bessan	(Brodu) <i>Midi Libre</i> , 97,9,15-17	B « lion »
15	1997, oct	Ile de France	78	Forêt de St Germain	(Brodu) (Renard)	B « panthère »
16	1999, juin	PACA	04	Colmar- les-Alpes	Correspondance ONC ⁵	B « lynx »
17	1999, juil	PACA	83	Esclapon, Mons	<i>Var Matin</i> , 99,7,10	B « lynx »
18	1999, juil	PACA	04	Méailles	<i>La Provence</i> , 99,8,13 <i>Le Figaro</i> 99,8,19	B « lynx »
19	1999, sept-oct	Poitou- Charentes	86	Valdivienne, Mortemer	presse : 9 articles ⁶	B « puma »
20	2000, juil	Picardie	60	Picquigny	presse : 5 articles ⁷	B « tigres »

¹ Typologie A affaires fermées : 2 (1 A3 animal captif, 1 A4 confusion avec des chiens). B animal demeurant mystérieux « appellation ou surnom » : 18 cas sur 20.

² Sa propriétaire négligente fut poursuivie.

³ Du 94,7,30 au 94,8,15.

⁴ Provence-Alpes-Côte d'Azur.

⁵ Réponse du 23 septembre 1999 à un dossier transmis par la gendarmerie de Colmar-les-Alpes concernant des dégradations observées en juin et septembre 1999. Merci à Daniel Rebol qui m'a transmis ce dossier.

⁶ *Centre Presse et Nouvelle République* de 99,9,1 à 99,10,6.

⁷ *Le Parisien, France-Soir, Libération*, 00,07,25, *Libération* 00,07,27. *AFP* 00,08,02.

mais dès le 2 août tout retombe, le verdict du spécialiste du Museum ayant été sans appel : simples chats domestiques⁽⁸²⁾.

Le phénomène félins-mystères existe dans le monde entier et a curieusement démarré en Grande-Bretagne (pays où de gros animaux sauvages libres n'existent pas, le plus important étant le blaireau) dans les années soixante lorsque « le puma du Surrey » devint une célébrité nationale (Brodu, Goss). L'acronyme *ABC* [*Alien Big Cats*], sert couramment à désigner ces cas ; il souligne l'étrangeté du félin venu d'ailleurs, le terme *Alien* désignant à la fois l'étranger et l'extra-terrestre.

Félins-mystères et Chupacabras

Situés au départ dans l'île de Porto Rico, les épisodes de paniques (auxquelles se sont mêlées des récupérations ludiques) face aux *Chupacabras* [Avale chèvres] ont été diffusés dans les médias du monde à la fin de 1995⁽⁸³⁾. Décrivant un monstre fantaisiste qui tantôt apparaît, tantôt se fait connaître par les graves dégâts au bétail qu'il causerait, le scénario *Chupacabras*, élaboré par l'ufologue Portoricain José Martin (qui mêle nationalisme et fantastique affirmant que le télescope géant militaire d'Arecibo installé dans l'île attire les extra-terrestres qui sont les vraies causes des dégâts), présente plusieurs points communs avec les récits de félins-mystères. La diffusion du motif *Chupacabras* se fait par le biais de la communauté linguistique : rapidement, l'émotion a gagné le Mexique et tous les hispaniques des États-Unis. Dans cette diffusion le ludique (sandwiches, T-Shirt, chanson *Chupacabras*) côtoyait l'inquiétant (69 animaux égorgés sont découverts à South Miami et une controverse s'élève pour savoir s'ils ont ou non été vidés de leur sang, une autopsie publique est d'ailleurs organisée par l'Université de Miami et le Zoo ; du bétail est découvert égorgé dans l'État mexicain de Sinaloa ; une famille est attaquée à Tucson, Arizona) (Marhic).

Comme pour les félins-mystères le motif est classique, mais ceci est ignoré des médias d'aujourd'hui. Il renvoie à l'engouement⁽⁸⁴⁾. L'appellation de l'engouement nocturne « tête-chèvre » figure dans le *Petit Robert*, et dans le classique *Faune populaire de la France* d'Eugène Rolland « On croit que l'engouement tette les chèvres, d'où ses noms » [suivent 10 appellations]. « Croyance ancienne et très répandue » (II : 326, 329 cite Pline X, 56, 1).

En 2002, des titres sporadiques des médias signalent encore des épisodes localisés de paniques *Chupacabras* dans des pays de langue espagnole, en Europe ou plus fréquemment en Amérique.

(82) « Chasse aux fauves dans les marais de la Somme » *Le Parisien*, 25 juillet 2000. « Amiens : avec les brigades du tigre. Safari en baie de Somme. Les Tartarins du dimanche » *France-Soir*, 25 juillet 2000. « Dans la Somme, la chasse aux fauves est ouverte » *Libération*, 25 juillet 2000. « Des pumas, en Somme » [le Museum aurait parlé « de jeunes pumas, voire d'une grosse espèce de chat exotique ». C'était faux.] *Libération* 27 juillet 2000. « Chat tigré » *AFP* 2 août 2000 « il s'agissait en fait d'un ou plusieurs chats domestiques, a-t-on indiqué à la préfecture ».

(83) « Goat Sucker in Porto Rico » « Chupacabras Mania Spreads » « Chupacabra in California: A Warning in the Press » « First Goats, Now Drunks » *FoafTale News* 38, December 1995 : 14 ; 39 ; June 1996 : 2-3 ; 40-41 December 1996 : 9, 20-21.

(84) Philippe Descola, entretien avec l'auteur, 22 janvier 2002.

Les lâchers d'animaux

Dans les conflits suscités par le retour du lynx dans l'Ain, ces lynx étaient arrivés non à la suite de l'opération officielle de réintroduction conduite dans les Vosges, à partir de 1983, mais à partir de lâchers de lynx venant de l'Europe de l'Est opérés dans les années soixante-dix dans la Suisse voisine. Les accusations de lâchers clandestins avaient marqué la crise de 1988 étaient encore très présentes lors de l'enquête que j'ai menée dans la région en 1993. Nul ne les revendiquait, mais chaque groupe les attribuait à son proche ennemi : les chasseurs aux écologistes ; les éleveurs à un complot des écologistes et des autorités visant à les chasser des zones montagneuses. Enfin les écologistes, pour lesquels les dégâts au bétail s'expliquaient par l'existence de lynx « aberrants » imprégnés par l'homme, attribuaient des lâchers destinés à leur donner mauvaise réputation aux chasseurs et éleveurs (Campion-Vincent 1996).

La polémique sur le retour du loup a transformé les rumeurs de lâchers volontaires et clandestins d'animaux en arme politique. En février 1999, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée Nationale au sujet des conditions du retour du loup, le député Patrick Ollier évoqua ainsi les lâchers de vipères comme antécédent rendant plausibles les accusations qu'il portait sur la réintroduction artificielle du loup dans le Mercantour⁽⁸⁵⁾. Mais ne s'agit-il pas d'une querelle vaine ? Le retour « naturel » des loups en France et en Suisse est la conséquence de mesures de protection de l'espèce adoptée en Italie au milieu des années soixante-dix, donc d'une décision humaine. La France et la Suisse avaient toutes deux procédé à des réintroductions du lynx, chaque pays demeurant fidèle à son style : décisions préfectorales et ministérielles (n'allant pas toujours du même pas) en France pour les Vosges, lâchers opérés sans contrôle central en Suisse. Les ours des Pyrénées ont par ailleurs été publiquement introduits, à partir de la Slovénie. Le régime de protection des lynx et des ours n'a pas été remis en cause par ces opérations, pourquoi donc en irait-il différemment pour le loup ? C'est, me semble-t-il l'image très spécifique du loup qui peut seule expliquer la différence des réactions sur ce point.

Pour les populations locales qui subissent les dérangements causés par sa présence, le retour du loup symbolise l'intrusion des urbains dans leur univers en rétrécissement. Il en va de même d'ailleurs pour les cormorans, et les dégâts qu'ils causent aux piscicultures.

Les résistances exprimées à travers les rumeurs et les réactions contrastées face au retour des animaux sauvages soulignent les limites des actions inspirées par une idéologie lorsqu'elles bouleversent des modes de vie locaux. On sait que les résistances locales aux changements sont en croissance exponentielle depuis une vingtaine d'années, multipliant les conflits d'aménagement et rendant très lourde la réalisation de tout nouvel équipement (Jobert). Les réactions locales au retour du loup en France évoquent celles qui ont été observées en Norvège, après l'interdiction de la chasse à la baleine en 1987 ; ces réactions ont conduit à poser la

(85) François Moutou, entretien téléphonique avec l'auteur, 8 novembre 1999.

question en terme d'identité et d'affrontement « eux » / « nous », « centre » / « périphérie » au niveau national. La Norvège a rétabli une chasse contrôlée pour des motifs scientifiques dès 1992, puis une chasse commerciale (limitée à des espèces de baleines jugées non en danger) en 1994, et ces réactions identitaires se centrant sur un sujet de poids économique négligeable ont sans doute joué un rôle dans le refus de ce pays d'adhérer à l'Union Européenne en 1994. L'étude de Stein Mathisen, analyse ces réactions avec une grande finesse. Son titre « Real Barbarians Eat Whales » renvoie à un phénomène étonnant : la consommation de viande de baleine (réservée aux élevages de renards dans les années trente) est devenue à la mode en Norvège, y compris dans les meilleurs restaurants d'Oslo, en 1992-1994, durant les années de débat autour de la question. En 2001, la Norvège adopte des mesures drastiques de réduction de deux meutes de loups, en employant l'hélicoptère. Une vingtaine de loups sont tués à l'indignation d'une partie de l'opinion publique norvégienne, des bulletins des associations françaises⁽⁸⁶⁾, et de son voisin suédois (ces loups viennent de la Suède) qui proteste officiellement.

Les enjeux des manipulations de faune sauvage, qui ont leur légitimité, seraient plus clairs si l'on cessait de se draper dans les grands principes, d'invoquer à tort et à travers « la Nature ». Ne pourrait-on accepter de reconnaître que des manipulations sont nécessaires pour modifier « la Nature » ; et cesser de rêver d'une impossible reconstitution du paradis perdu pour se préoccuper de gérer l'environnement avec mesure. Nature, oui, mais nature façonnée et voulue par l'homme, que ce soit pour la cultiver ou pour y rétablir des espèces animales que l'on avait voulu faire disparaître.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les questions posées par les militants écologistes sont légitimes :

L'écologie profonde offre un visage antipathique au démocrate. Elle n'en lance pas moins de sérieux défis aux éthiques humanistes qu'elle prétend dépasser [...] L'écologie profonde pose de vraies questions que le discours critique dénonçant les rejets du pétainisme ou du gauchisme ne parvient pas à disqualifier. Personne ne fera croire à l'opinion publique que l'écologisme, si radical soit-il, est plus dangereux que les dizaines de Tchernobyl qui nous menacent. [...] C'est parce qu'elle [l'écologie] est une affaire trop sérieuse pour eux qu'il ne faut pas en laisser le monopole aux écologistes profonds. [...] La remise en cause de la logique libérale de la production et de la consommation ne saurait laisser indifférent. [...] Nous pressentons bien que l'homme n'est pas sur terre pour procéder à l'achat de voitures et de téléviseurs toujours plus performants. (Ferry : 237-8.)

(86) *La gazette de la meute* 27, mai 2001 : 8, *La gazette des grands prédateurs* 2, décembre 2001 : 11, *Voie du loup*, 9, 2001 : 27 et 11, 2002 : 24.

On ne peut que souscrire à l'idéal d'un environnement diversifié. Toutefois il doit être réalisé de façon démocratique, et non par les groupes de pression du courant de l'écologie profonde.

Où va-t-on ? Il semble improbable que les mesures de régulation encadrées adoptées en 2000 entraînent la disparition des loups sauvages, en France ou en Suisse. La déprise agricole laissera en effet sans doute des espaces libres pour le prédateur. De telles mesures, adoptées pour les lynx en 1989, n'ont pas freiné la progression de cette espèce.

Toutefois, ajoutée à la prévalence de son image contrastée, l'organisation en meute du loup rend sa présence plus difficilement tolérable. Jean Dorst, scientifique ayant beaucoup milité pour les nouveaux paradigmes, avait ainsi, voilà quinze ans, émis des doutes quant au retour du loup en France :

L'auteur relate fidèlement les essais de réintroduction menés dans des territoires très divers. Ils furent couronnés de succès chaque fois que les conditions écologiques et celles relevant de la sociologie et de l'économie humaines se trouvèrent réunies. Je reste très sceptique quant à celle du loup, animal erratique, peu fidèle à un domaine, moins encore à un territoire, au milieu d'hommes qui croient fermement à l'existence du grand méchant loup et à une malfaisance parfois peu usurpée (Dorst dans Kempf: 15.)

[Jean Dorst préfaçait l'ouvrage militant de Christian Kempf plaidant pour les réintroductions du lynx⁽⁸⁷⁾, de l'ours et du loup.]

On se permettra d'exprimer un peu d'humour sur ce sujet du loup qui déchaîne les passions. Comment ne pas être sensible aux aspects comiques de la rencontre des logiques administratives de régulation et de planification avec les comportements plus imprévisibles d'une espèce sauvage. Ainsi, le protocole destiné aux préfets précise :

Si les mesures de protection ont été respectées, il faut qu'une « unité pastorale » ait subi dans une période de trois semaines trois attaques tuant ou blessant au moins 18 animaux. A défaut de respect des mesures de protection, le seuil passe à quatre attaques et 24 animaux. (« Le gouvernement ouvre la voie à des prélèvements sur les populations de loups » *Le Monde* 10 août 2000)

En Suisse, pour le lynx ou pour le loup dont le tir a été décidé ou est à l'étude, on se montre fair play, mais on trace des limites :

On ne se servira pas de son collier émetteur pour le repérer et le tuer. C'est une question de *fair play* mais on l'abattrà quand, ayant fait une nouvelle victime, il reviendra vers sa proie. (« Le verdict est tombé : le lynx "Tito" sera abattu. » *Le Temps*, 17 juin 1999, Régions)

Le loup gruérien a peut-être de beaux jours devant lui. Pour être démasqué, il devra déféquer près de ses victimes ou revenir sur « le lieu du crime » afin d'être pris en flagrant délit. Une autorisation de tir ne sera délivrée que s'il est devenu un « spé-

(87) L'opération de réintroduction du lynx dans les Vosges avait été dirigée par Kempf avant que le ministère n'en confie la gestion, deux ans après les premiers lâchers, à l'ONC.

cialiste», c'est-à-dire s'il fait du mouton son plat principal. («L'ombre du loup plane en Gruyère sur le terrain de chasse du défunt "Tito".» *Le Temps* 30 août 2000, Régions)

Les passions contrastées dont le loup est l'objet suscitent parfois des réactions iconoclastes que l'on peut juger salutaires. Ainsi celle d'un humoriste, visant les loups, mais aussi nos peurs de la surpopulation, voire l'amour des enfants :

Problème: Pour lutter contre la démographie galopante dans le tiers monde, on vient d'introduire des troupeaux de loups.

Un loup mange un enfant par jour.

Calculez le nombre de loups nécessaires pour stabiliser un pays de 73 millions d'habitants. (Taux de mortalité 12 ‰, taux de natalité 16 ‰ par an)

La solution de ce problème imaginé par Jean-Louis Fournier dans son *Arithmétique impertinente* est qu'il faut 1 200 loups⁽⁸⁸⁾.

Véronique CAMPION-VINCENT

CNRS, Maison des Sciences de l'Homme Paris

Bibliographie

- BARLOY JEAN-JACQUES, *Les survivants de l'ombre. Enquête sur les animaux mystérieux*. Paris, 1985, Arthaud.
- BARLOY Jean-Jacques, Rumeurs sur des animaux mystérieux, inattendus ou insolites en France, *Communications*, 52, 1990 [numéro spécial *Rumeurs et légendes contemporaines*]: 197-218.
- BEAUFORT François de, *Le loup en France: éléments d'écologie historique*, Paris, 1987, Société française pour l'étude et la protection des mammifères.
- BEAUFORT François de, «La réintroduction du loup en France», in J. Lecomte, M. Bigan, V. Barre (dirs), *Réintroductions et renforcements de populations animales en France. Compte-rendu du Colloque de Saint Jean du Gard 6-8 décembre 1988*. Paris, 1990, [Supplément 5 à la *Revue d'écologie*]: 189-195.
- BEAULIEU François de, «Le loup dans les traditions de Bretagne», *Skol Vreiz*, 31, mai 1994: 1-83.
- BERNARD Daniel, *L'homme et le loup*. Paris, 1981, Berger-Levrault [Espaces des hommes].
- BERNARD Daniel, *Des loups et des hommes. Histoire et traditions populaires*. Clermont-Ferrand, 2000, de Borée.
- BOBBÉ Sophie, *Du folklore à la science. Analyse anthropologique des représentations de l'ours et du loup dans l'imaginaire occidental*. Thèse de Doctorat, Paris, EHESS, 1998.
- BOBBÉ Sophie, «Entre domestique et sauvage, le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante», *Ruralia*, 5, 1999: 119-133.
- BOBBÉ Sophie, «Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question», *Ruralia*, 7, 2000: 159-173.
- BOBBÉ Sophie, *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*. Paris, 2002, Maison des Sciences de l'Homme/Institut National de la Recherche Agronomique

(88) Comment faire: Je calcule l'augmentation de population pour 1 000 par an. J'en déduis le nombre d'enfants à manger par an, puis le nombre d'enfants à manger par jour, nombre qui est égal au nombre des loups.

Solution: La population augmente de $18-12 = 6$ ‰ par an, soit $73\,000\,000 \times 6$ ‰ = 438 000 habitants par an. Il faut en manger $438\,000 / 365 = 1\,200$ par jour.

- BRACQUE Pierre, *Rapport de mission interministérielle sur la cohabitation entre l'élevage et le loup*. Paris, février 1999, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Inspection Générale de l'Agriculture, 75 p.
- BRODU Jean-Louis, « Fauves et usage de fauves » *La Mandragore. Revue des littératures orales*, 5, 1999 : 91-107.
- BRODU Jean-Louis & MEURGER Michel, *Les félins-mystère. Sur les traces d'un mythe moderne*, Paris, 1984, Pagonip.
- CAMPION-VINCENT Véronique, « Histoires de lâchers de vipères : une légende française contemporaine » *Ethnologie française*, 20, 1990 [numéro spécial *Figures animales*] : 143-155.
- CAMPION-VINCENT Véronique, « Apparitions de fauves et de félins-mystères en France », in V. Campion-Vincent (dir.), *Des fauves dans nos campagnes. Légendes, rumeurs et apparitions*, Paris, 1992, Imago : 13-54.
- CAMPION-VINCENT Véronique, « Le retour du lynx », *Anthropozoologica*, 23, 1996 : 3-12.
- CAMPION-VINCENT Véronique & RENARD Jean-Bruno, *Légendes urbaines. Rumeurs d'aujourd'hui*, Paris, 1992, Payot. Chapitres : « Alligators », « Félins-mystères », « Serpent de grand magasin », « Lâchers de vipères ».
- CARBONE Geneviève, *La peur du loup*, Paris, 199, Gallimard [Découvertes 124].
- CARBONE Geneviève, « La bête du Gévaudan » *Science et Avenir [hors série Les animaux extraordinaires]*, n° 123, juillet-août 2000 : 16-21.
- CARBONE Geneviève, & LE PAPE Gilles, *L'ABCdaire du loup*, Paris, 1996, Flammarion [L'ABCdaire, série Sciences et Nature].
- CHADWICK Douglas, « Return of the Gray Wolf », *National Geographic*, 193, 5, 1998 : 72-99.
- CHEVALLIER Daniel, *De l'incompatibilité du loup et du maintien d'un pastoralisme durable*. Paris, octobre 1999, Assemblée nationale, Rapport d'information n° 1875, 63 p.
- CORNOU Jakez, « Les derniers loups de Bretagne », *Dihun*, 5, 1989 : 12.
- DELORT Robert, « La guerre du loup », *L'Histoire*, 53, février 1983 : 6-14.
- DELPERRIÉ DE BAYAC Jacques, *Du sang dans la montagne : vrais et faux mystères de la Bête du Gévaudan*, Paris, 1970, Fayard.
- DOBREMEZ Jean-François, *Rapport à Madame le ministre de l'Environnement sur une mission d'inspection et de médiation sur le loup*. Paris, novembre 1996, 196 p.
- DUMERCHAT Frédéric, « Vois-tu ce que je vois ? Le puma de la forêt de Chizé ! », *La Mandragore. Revue des littératures orales*, 2, 1998 : 83-94.
- FERRY Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, 1992, Grasset.
- FISCHER Hank, *Wolf Wars. The remarkable inside story of the restoration of wolves to Yellowstone*, Helena, MT, 1995, Falcon Press.
- FOURNIER Jean-Louis, *Arithmétique impertinente*, Paris, 1993, Payot.
- GILLEPSIE Angus K. & MECHLING Jay, « Introduction », in A.K. Gillespie & J. Mechling (eds). *American Wildlife in Symbol and Story*, Knoxville, 1987, The University of Tennessee Press : 1-14.
- GOSS Michael, « Observations de félins d'ailleurs en Grande-Bretagne », in V. Campion-Vincent (dir.), *Des fauves dans nos campagnes. Légendes, rumeurs et apparitions* Paris, 1992, Imago : 55-80.
- GREISALMER Laurent, « Le retour d'un historien oublié », *Le Monde* 12-13 juin 1994.
- HOLLOWAY Marguerite, « Wolves at the Door : Can we Learn to Dance with Wild Things Again ? », *Discover*, June 2000 : 58-65.
- JOBERT Arthur, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général » *Politix*, 42, 1998 : 67-92.
- KEMPF Christian, *Le retour des seigneurs de nos forêts d'Europe*, Paris, 1987, Sang de la Terre [Connaissance de la Nature]. [Préface de Jean Dorst]
- LE ROY LADURIE Emmanuel, « De la crise ultime à la vraie croissance (1600-1789) », in E. Le Roy Ladurie (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, 1975, Seuil : 359-590.
- LOUIS Michel, *La bête du Gévaudan. L'innocence des loups*, Paris, 1992, Perrin [réédés 1997, 2000].

- MANGEOT Alain, « Qui a peur du grand méchant loup? », *La gazette de la meute*, 21, 1999 : 17.
- MARSAN A., « Indicatori di presenza del lupo sul territorio ed areale di diffusione della specie » in Liguria *Appunti dal corso regionale di aggiornamento per veterinari su lo riconoscimento dei danni da predazione da canidi provocati al patrimonio zootecnico*. Regione Liguria, 1994, Servizio veterinario : 54-66.
- MARHIC Renaud, « Chupacabras Park. Chupacabras: que valent les témoignages? », *Phénomèna. La revue des phénomènes OVNI*, 38, 1998 : 24-31.
- MATHISEN Stein R., « "Real Barbarians Eat Whales" : Norwegian Identity and the Whaling Issue », in P.J. Antonen (ed.), *Making Europe in Nordic Contexts* Turku, 1996, NIF Publications: 105-135.
- MÉNATORY Gérard, *La bête du Gévaudan : histoire, légende, réalité*, Mende, 1976, Chaptal.
- MÉNATORY Gérard, *La vie des loups*, Paris, 1990, Stock [Collection Nature].
- MEURGER Michel, « Les félins exotiques dans le légendaire français », *Communications*, 52, 1990 [numéro spécial *Rumeurs et légendes contemporaines*] : 175-196
- MICOUD André, LABEYRIE Philippe & CHANTREL Catherine, *Les animaux dits « nuisibles » : essai sur l'évolution récente d'une notion*, Saint-Étienne, 1989, CRESAL [Rapport financé par le SRETIE].
- MITCHELL John & RICKARD Robert, *Living Wonders. Mysteries and Curiosities of the Animal World*. London, 1982, Thames and Hudson.
- MOUTOU François, « Le retour du loup en France: les enjeux », in Liliane Bodson (ed.), *Animaux perdus, animaux retrouvés. Réapparition ou réintroduction en Europe occidentale d'espèces disparues de leur milieu d'origine. Journée d'étude Université de Liège, 21 mars 1998*, Liège, 1999, Université de Liège [Colloques d'histoire des connaissances zoologiques 10] : 40-50.
- ORING Elliott, « Legend, Truth and News », *Southern Folklore*, 47, 1990 : 163-177.
- PACCALET Yves, « Au bonheur du gaulois » *Terre Sauvage*, 73, mai 1993 : 19.
- PIMLOTT Douglas, « Book Review of "Never Cry Wolf" », *Journal of Wildlife Management*, 30, 1966, 236.
- PINCEMAILLE Christophe, « La vérité sur la bête du Gévaudan » *L'Histoire*, 101, juin 1987 : 58-63.
- POURCHER Abbé, *Histoire de la Bête du Gévaudan, véritable fléau de Dieu, d'après des documents inédits et authentiques*, Saint Martin de Bourboux, 1889, Imprimerie Pourcher.
- RENARD Jean-Bruno, *Rumeurs et légendes urbaines*, Paris, 1999, PUF [Que sais-je? 3445].
- ROLLAND Eugène, *Faune populaire de la France. Noms vulgaires, dictons, proverbes, légendes, contes et superstitions. II Les oiseaux sauvages*, Paris, 1967 [1877], Maisonneuve & Larose.
- SOULIER Bruno, *Le loup dans l'imaginaire contemporain du Gévaudan*, Thèse de 3^e Cycle, Univ. Paul Valéry (Montpellier 3), 1988.
- SOUTIF Maurice, « Dans la gueule des loups », *Géo*, 106, décembre 1987 : 142-159.
- TRAIMOND Bernard, *Notes d'entretien avec André Fourcade, lieutenant de louveterie, le 20 février 1995* [Notes transmises à l'auteur par Jacques Delperrié de Bayac].
- VARGAS Fred, *L'homme à l'envers*. Paris, 1999, Viviane Hamy [Chemins nocturnes].
- VELAY-VALLANTIN Catherine, « Entre fiction et réalité. Le Petit Chaperon rouge et la Bête du Gévaudan », *Gradhiva*, 17, 1995 : 111-126.
- WICK Pascal, *Le chien de protection sur troupeau ovin*, Blois, 1998, ARTUS.